

2,50 € - N° 608 - DÉCEMBRE 2022-JANVIER 2023

Le plus fort tirage de toute la presse combattante (OJD)  
Ce numéro a été tiré à 246 000 exemplaires.

# L'ANCIEN D'ALGERIE



*Meilleurs vœux pour 2023 !*

## Le mirador... un souvenir partagé





■ p. 4-7

L'actualité



■ p. 8-9

Informations Juridiques



■ p. 10-11

Entrevue : Jean Goujon



■ p. 12-13

Mieux connaître : la Loire-Atlantique



■ p. 14-16

De nos correspondants



■ p. 18-19

Magazine : philatélie



■ p. 20

Lecture - Loisirs



■ p. 22-23

Courrier des lecteurs



■ p. 24-25

Petites annonces



■ p. 26

Carnet d'adresses


**L'ANCIEN  
D'ALGÉRIE**

 Journal édité par la  
 FÉDÉRATION NATIONALE  
 DES ANCIENS COMBAT-  
 TANTS EN ALGÉRIE,  
 MAROC ET TUNISIE  
[www.fnaca.org](http://www.fnaca.org)

 Rédaction-Publicité : 37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS  
 Tél. 01.44.62.86.62 - E-mail : [ancien.algerie@orange.fr](mailto:ancien.algerie@orange.fr)

Administration : 37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS

N° inscription C.P.P.A.P. : 0425 A 06467

 Directeur de la publication : **Wladyslas MAREK (1975-2011) †**  
**Guy DARMANIN**

 Rédacteur en chef : **Michel SABOURDY**

 Comité de rédaction : **Pierre MOLINARI, Pierre MAGNIER,**  
**Maxime DUPIN, Michel SABOURDY**

 Administrateurs : **Robert PELLETIER (1970-1987) †**  
**Louis VERJAT (1987-2008) †**  
**Jean SIMON**

 Abonnement de soutien : **22,00 €**
**ÉDITIONS DÉPARTEMENTALES**

Avec ce numéro, les abonnés de ces départements trouveront leur édition spéciale :

AIN - HAUTES-ALPES - AUDE - AVEYRON - BOUCHES-DU-RHÔNE - CAL-  
 VADOS - CHARENTE-MARITIME - CÔTE-D'OR - CREUSE - DORDOGNE  
 DRÔME - EURE-ET-LOIR - FINISTÈRE - HAUTE-GARONNE - GERS  
 HÉRAULT - ISÈRE - JURA - LANDES - LOIR-ET-CHER - LOIRE - LOIRE-  
 ATLANTIQUE - LOIRET - LOT-ET-GARONNE - MAINE-ET-LOIRE - MEURTHE-  
 ET-MOSELLE - MORBIHAN - ORNE - BÉARN-SOULE - HAUTES-PYRÉ-  
 NÉES - PYRÉNÉES-ORIENTALES - RHÔNE - SAÔNE-ET-LOIRE - SAVOIE  
 PARIS - SEINE-MARITIME - SEINE-ET-MARNE - YVELINES - TARN - VAR  
 VAUCLUSE - HAUTE-VIENNE - YONNE - HAUTS-DE-SEINE.

Le présent numéro de « L'Ancien d'Algérie »  
 a été remis à La Poste entre le 6 et le 13 janvier 2023.

Dépôt légal décembre 2022 - n° 116

 Impression sur rotative offset : IMPRIMERIES IPS - 27120 PACY-SUR-EURE  
 Routage : BOURGOGNE ROUTAGE - 132, route de Lyon - 71000 MÂCON

 10-32-2813 / Certifié PEFC / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

 Origine du papier : Suède - Taux de fibres recyclées : 0% - Papiers  
 produits à partir de fibres issues de forêts gérées durablement  
 Eutrophisation : PTot = 0,009 kg/tonne de papier

**ACPM**

 Photo de couverture : classe 55 2/C, au 45° BIC, village de  
 Djebel-Aïssa-Mimoun, Grande Kabylie (photo Guy Boyer).

# Malgré le temps qui passe, le souvenir demeure

par Guy Darmanin, président national



Inexorablement, les années se suivent, laissant pour chacune des souvenirs gravés dans nos mémoires.

La dernière d'entre elles, l'année 2022, année du 60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, a connu diverses cérémonies et initiatives dans le domaine de notre mémoire collective.

Un hommage officiel à la troisième génération du feu a été rendu le 18 octobre 2022, anniversaire de la loi reconnaissant la « guerre » d'Algérie.

Le président de la République a présidé une prise d'Armes aux Invalides, spécialement dédiée à la reconnaissance des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie et décoré, dans le cadre des nominations et promotions spéciales dans les trois ordres, 37 membres de la FNACA.

Des cérémonies ont également été organisées à l'initiative des préfets dans les chefs-lieux de départements.

Il sera aussi procédé au dévoilement d'une plaque à l'hôtel national des Invalides avec le libellé :

*« À la mémoire de tous les militaires Morts pour la France, tués ou disparus en Algérie, Maroc, Tunisie ».*

La date d'inauguration prévue par maladresse le lundi 5 décembre, date anniversaire de l'inauguration du Mémorial national, a été fort heureusement reportée à une date ultérieure.

Formons le vœu que la prochaine date retenue pour l'inauguration soit une date consensuelle.

Dans le domaine de la défense de nos droits, l'année 2023 aura connu des avancées significatives.

La valeur du point des Pensions Militaires d'Invalidité est réévaluée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 3,5 %. Cette première augmentation va, nous le souhaitons, vers le rattrapage de 8,20 % des Pensions Militaires d'Invalidité et de la retraite du combattant.

Une autre mesure significative demandée depuis plusieurs années concerne le bénéfice de la demi-part fiscale pour les veuves dont l'époux en possession de la Carte du Combattant est décédé avant l'âge de 65 ans.

Cette mesure concernant ces veuves qui se considéraient à juste titre frappées d'une double peine, celle du décès de leur époux et celle de ne pas bénéficier de la demi-part fiscale, leur sera accordée lors de l'examen du PLF pour l'année 2023.

Un nouvel amendement au Projet de Loi de Finances pour 2023 déposé par le gouvernement prévoit l'extension du dispositif sans limite d'âge.

Nous ne pouvons que nous féliciter de notre opiniâtreté pour avoir défendu ces deux mesures comprises dans le Projet de Loi des Finances pour l'année 2023.

Nous ne pouvons aussi, ne pas penser que, depuis le mois de février 2022, un conflit d'une très grande ampleur s'est déclaré aux portes de l'Europe.

En ces premiers jours de janvier de l'année 2023, nous formons le vœu que ce conflit trouve une solution rapide, que la paix s'installe sur notre planète et pour les personnes du troisième âge que nous sommes, une année de bonne santé.

Très bonne année à toutes et tous !

# LE VOTE DE L'AMENDEMENT POUR RÉTABLIR LA DEMI-PART FISCALE

Nous avons évoqué dans le précédent numéro, les conditions dans lesquelles l'Assemblée nationale s'était saisie de la question de la demi-part fiscale en faveur des veuves d'anciens combattants, à partir d'un amendement d'origine parlementaire. Nous reproduisons ici les débats qui a précédé ce vote important.

## LE DÉBAT COMME SI VOUS Y ÉTIEZ :

**M<sup>me</sup> Marie-Christine Dalloz.**

M. le Ministre délégué, votre réponse est effectivement surprenante. Si un ancien combattant n'a pas eu le temps de faire valoir ses droits à la retraite, sa veuve n'en reste pas moins une veuve d'ancien combattant ! J'ai beau ne pas être encline à la démagogie, l'injustice que suppose votre logique me dérange profondément. L'élargissement du dispositif est légitime, son coût modique : adoptons ensemble cette mesure de justice et de réparation ! Ces veuves n'ont pas choisi de survivre à leur mari ; je vous en prie, considérez que nous ne pouvons leur faire subir plus longtemps une double peine.

Encore une fois, c'est profondément injuste !

(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR et RN. – M. Bastien Lachaud applaudit également.)

**M. André Chassaigne.**

Non seulement le coût de cette mesure serait minime, mais il s'agit de garantir un revenu et donc en quelque sorte la vie. Faire appel à l'aide sociale, c'est devoir constituer des dossiers, remplir des papiers, alors même qu'a été supprimée il y a quelques années l'aide différentielle qui assurait à ces veuves, entre autres, un certain revenu ! Ce sont d'ailleurs généralement les associations d'anciens combattants qui se chargent des démarches et font remonter les dossiers à l'ONaCVG. L'élargissement proposé est au contraire simple, juste et permettrait de prendre en compte à la fois la souffrance de ceux qui ont combattu et celle des épouses qui leur survivent.

(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.)

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.**

Tout d'abord, M. Chenu, je ne vous permets pas de remettre en cause la sincérité des parlementaires qui versent une lame, selon votre formule méprisante, lors des cérémonies aux côtés des anciens combattants !

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – M<sup>me</sup> Béatrice Bellamy applaudit également. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.)

Je peux vous dire que lorsque je verse une lame en commémorant l'armistice du 11 Novembre ou celui du 8 Mai, je pense à ma famille, à mes ancêtres qui se sont battus pour la France et sont morts à son service !

**Plusieurs députés du groupe RN :**

Alors prouvez-le !

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.**

Ensuite, je le répète, l'attribution de la demi-part à la veuve ne dépend pas de l'âge auquel son conjoint est décédé, mais d'un fait générateur : le début du versement à celui-ci de sa pension de retraite d'ancien combattant. Il y a là une question de logique !

(M<sup>me</sup> Marie-Christine Dalloz et M. Marc Le Fur s'exclament.)

Enfin, je suis surpris que nous en revenions indéfiniment aux mêmes sujets. Le système actuel n'est en vigueur que depuis 2021 ; comme d'habitude, vous ne prenez pas assez de recul pour l'évaluer avant de légiférer à nouveau. Or, la mesure proposée a un coût : encore une fois, j'y suis donc défavorable !

**M. Laurent Jacobelli.**

Posez votre calculatrice et ouvrez votre cœur !

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.**

Comme vient de le rappeler le rapporteur général, le dispositif a déjà été étendu dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021. Or, M. Chenu, vous aviez à l'époque voté contre cette extension !

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)

(...) **M. Gabriel Attal, ministre délégué.**

Pour paraphraser votre intervention, comment l'expliquez-vous aux anciens combattants que vous rencontrez lors des célébrations patriotiques ?

**M<sup>me</sup> la Présidente.**

La séance est suspendue à la demande de M<sup>me</sup> Aurore Bergé, pour une durée de deux minutes. (Protestations sur divers bancs.) Cette suspension est de droit.

**Un député du groupe RN.**

Pour le rappel des troupes de vos anciens combattants !

**M<sup>me</sup> Véronique Louwagie.**

Un scrutin public a été annoncé !



(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq, est reprise à treize heures.)

**M<sup>me</sup> la Présidente.**

La séance est reprise. La parole est à M. le Président de la Commission des finances. Nous sommes dans l'attente de M. le Ministre délégué, qui ne devrait pas tarder.

**M. Éric Coquerel, président de la Commission des finances.**

Je suis ennuyé que le rapporteur général ne soit pas revenu, car je souhaitais lui répondre. Peut-être m'entend-il néanmoins ?

**M. Ugo Bernalicis.**

Il n'y pas de ministre présent ! (M. le Ministre délégué et M. le Rapporteur général rejoignent leurs bancs. – « Ah ! » sur les bancs du groupe RN.)

(...) Je voulais vous répondre sur deux points, M. le Rapporteur général. D'abord, je n'ai pas bien compris pourquoi, au-delà de l'atteinte d'un certain âge par le mari, une veuve ne le serait plus ou, en tout cas, perdrait les droits que lui confère la demi-part. Deuxièmement, je vais reprendre votre expression favorite et me montrer un peu taquin. En 2021, c'est une disposition différente qui avait été votée car la configuration de l'Assemblée n'était pas la même. Mais aujourd'hui, j'ai envie de dire à nos collègues des groupes qui soutiennent le gouvernement sur cet amendement : « Restez dans la majorité et votez pour ! ».

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.)

**M<sup>me</sup> la Présidente.**

La parole est à M<sup>me</sup> Aurore Bergé.

**M<sup>me</sup> Aurore Bergé.**

Nous sommes parfois interpellés sur l'utilité des débats parlementaires. Je crois qu'ils peuvent éclairer l'ensemble de celles et ceux qui y participent et que, sur le sujet qui nous occupe, notre groupe peut faire œuvre

utile en votant cet amendement.

(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, RN et LR, ainsi que sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

**M. Jocelyn Dessigny.**

Le rapporteur général veut peut-être prendre la parole !

**M<sup>me</sup> Aurore Bergé.**

Nous démontrons ainsi notre capacité d'écoute, d'ouverture et de compromis (Exclamations sur divers bancs) et je ne doute pas que vous nous en saurez gré, chers collègues !

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.)

**M<sup>me</sup> la Présidente.**

La parole est à M. le Ministre délégué.

**M<sup>me</sup> Caroline Fiat.**

Je sens que lui aussi va avoir changé d'avis !

**Un député du groupe RN.**

C'est compliqué, hein, M. Attal !

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.**

J'ai demandé la parole en revenant dans l'hémicycle, mais Aurore Bergé m'a devancé. (« Ah ! » sur les bancs du groupe RN.) Il y a manifestement sur le sujet un débat, une volonté commune d'avancer que le gouvernement entend. C'est la raison pour laquelle nous nous en remettons à la sagesse de cette assemblée.

(« Ah ! » sur de nombreux bancs des groupes RN et LFI-NUPES.)

**Un député du groupe RN.**

Très bien !

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.**

Dans la suite de nos débats, et dans la perspective des décisions que nous aurons à prendre sur ce sujet dans le présent texte ou dans des textes ultérieurs, il sera important de déterminer comment l'argent que nous dépensons peut être réellement utile aux veuves qui sont fragiles et modestes. Certaines ne payent pas l'impôt sur le revenu, mais ont néanmoins besoin

d'être soutenues. Nous ne devons pas perdre cet objectif de vue lorsque nous dépensons l'argent public ou que nous privons les finances publiques d'une partie de leurs recettes. Il est important de veiller à la juste affectation des ressources et de cibler les mesures vers les personnes qui en ont le plus besoin – en l'occurrence celles qui, n'étant pas redevables de l'impôt sur le revenu, ne bénéficieront pas de cette mesure.

(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.)

M<sup>me</sup> la Présidente.

Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> 3128, 476, 522, 986, 1266 et 2764.

(Il est procédé au scrutin.)

M<sup>me</sup> la Présidente.

Voici le résultat du scrutin :  
Nombre de votants : 243  
Nombre de suffrages exprimés : 242  
Majorité absolue : 122  
Pour l'adoption : 241  
Contre : 1.

(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 3128, 476, 522, 986, 1266 et 2764, modifiés par la suppression du gage, sont adoptés.)

(Applaudissements sur tous les bancs.)

## Billet

### Une manœuvre déjouée...

Notre secrétaire d'Etat, dont on croit savoir qu'elle n'a pas apprécié les commentaires de la FNACA après son absence au Congrès national de Chambéry, avait échafaudé une bien étrange manœuvre pour la journée de commémoration du 5 décembre.

Comme un lapin sorti du chapeau d'un magicien, voilà qu'on nous invitait à une cérémonie d'inauguration d'une plaque aux Invalides « **À la mémoire de tous les militaires Morts pour la France, tués ou disparus Algérie, Maroc, Tunisie** ».

Qui serait « contre » ?

Le président de la FNACA, étonné, avait rapidement reçu son invitation personnalisée !

Or, si nous nous étions bien accordés sur un hommage national qui serait rendu cour d'honneur des Invalides par le président de la République, le 18 octobre dernier avec la participation de toutes les associations, personne n'avait jamais entendu parler de cette mystérieuse plaque !

Et encore moins de son inauguration au cours de la cérémonie du 5 décembre dont la FNACA n'est pas habituellement partie prenante (1).

Après une intervention du président national auprès du président de la République, de la Première ministre et du ministre des Armées, on apprend que M<sup>me</sup> Mirallès étant souffrante, l'inauguration en cause est reportée à une date ultérieure !

Nous lui souhaitons sincèrement un prompt rétablissement et nous relevons qu'ainsi, la manœuvre paraît déjouée.

Michel Sabourdy

(1) Rappelons pour mémoire que cette cérémonie du 5 décembre, qui relève selon le professeur Kaspi, historien, « **de l'arbitraire et de la fantaisie** », est l'œuvre d'un rassemblement hétéroclite d'opposants politiques à la commémoration du Cessez-le-feu du 19 Mars 1962, pour qui n'importe quelle autre date ferait l'affaire pourvu qu'elle n'ait aucun rapport historique à la guerre d'Algérie, ce qui est bien le cas de... la saint Géraud !

## DE TOUT UN PEU...

### NÉCROLOGIE



**Jacques DEVAUX** correspondant de notre journal pour la Saône-et-Loire, pendant de nombreuses années, est décédé le 25 septembre. Nous exprimons ici nos plus vives condoléances à sa famille dans la peine et aux nombreux amis du Comité départemental de Saône-et-Loire où cette tâche est désormais assurée par notre ami Gilbert Tournier.

### SOUSCRIPTION NATIONALE 2023 : LE TIRAGE APPROCHE !

Le tirage de la souscription nationale 2023 aura lieu le **15 mars prochain**. Hâtez-vous de faire parvenir au siège national, **les souches de vos billets qui, seules, participeront au tirage**. En jeu, trois superbes voitures, Renault Kadjar, Captur et Clio. Un pré-tirage doté de gros lots est également prévu le 19 janvier 2023. Bonne chance !

### UN RESPONSABLE À L'HONNEUR...

A l'occasion du 34<sup>e</sup> Congrès national de la FNACA à Chambéry Guy Darmanin, président national de la FNACA, a remis à des responsables nationaux un trophée en récompense de longues années d'engagement au profit de la Fédération. Malheureusement, pour des raisons de santé ou familiales, certains n'étaient pas présents au congrès comme Pierre Molinari, le président du Club philatélique, à



qui Guy Darmanin a remis ce beau trophée à l'issue de la réunion de Secrétariat national le mercredi 14 décembre dernier, en présence de Ghislaine Roussel, présidente de la Commission sociale, Jean-Luc Lemant, trésorier national, Jean-Le Saout, secrétaire général adjoint, Jean-René Simon, responsable de l'organisation du Congrès national de Chambéry. Une occasion de rappeler que Pierre Molinari, membre du Comité de rédaction du journal, est adhérent de la FNACA depuis le premier jour de... 1958 et qu'il anime la rubrique philatélique après avoir présidé le CVL de la FNACA, organisateur de nombreux voyages et croisières pour les adhérents.

**PRÉPARONS-NOUS  
SANS TARDER POUR  
LE 61<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DU « CSEZ-LE-FEU »  
DU 19 MARS 1962**

**DIMANCHE 19 MARS 2023**



# NOS PORTE-DRAPEAUX S'INQUIÈTENT DE LA RELÈVE...

**A** la faveur d'un arrêté relatif à la gestion des diplômes de porte-drapeau, il est urgent, en même temps, de se pencher sur la pérennité de cette fonction dans nos comités, dont les responsables avancent toujours en âge, sans conserver pour autant leurs capacités physiques de jadis... On a déjà relevé et souligné le dévouement remarquable de certaines veuves à assumer cette fonction, ô combien nécessaire et honorifique. Nous assistons également à l'investissement de jeunes adolescents. Pour le moment, nous relevons au « Journal Officiel » que les diplômes de porte-drapeau délivrés par l'Office National des Combattants et Victimes de guerre, font désormais l'objet de tranches d'âge supplémentaires d'ancienneté.

L'achat de l'insigne est à la charge du récipiendaire ou de son association, 5% des royalties sont versés sur chaque vente d'insigne HT à l'œuvre nationale du Bleu et de France. Chaque service départemental de l'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE peut organiser une cérémonie annuelle de remise de diplômes d'honneur de porte-drapeau.

## Qui peut porter le drapeau d'une association ?

Les porte-drapeaux, anciens combattants ou non, assurent bénévolement le service du port du drapeau tricolore de leur association. La participation du drapeau d'une association patriotique aux cérémonies et manifestations représente un caractère officiel qui engage l'association tout entière.

Cette mission est hautement symbolique puisque les porte-drapeaux rendent hommage, au nom de la Nation française, aux combattants, aux victimes de guerre et aux disparus.

Afin de pérenniser la présence du drapeau lors des cérémonies patriotiques, il est tout à fait possible de confier le port du drapeau à une personne qui ne soit pas un ancien combattant, y compris une personne mineure, présentant toutes les conditions d'honorabilité et de tenue. Cela se pratique déjà dans certains de nos départements ou dans certaines de nos communes et permet de renforcer le lien entre le Monde Combattant et la Nation.

Chaque service départemental peut organiser une cérémonie annuelle de remise de diplômes d'honneur de porte-drapeau.

La remise du diplôme d'honneur et de l'insigne de porte-drapeau peut être effectuée au monument aux Morts ou après la cérémonie lors d'un vin d'honneur. Un porte-drapeau ne peut pas porter un uniforme militaire le jour de la remise.



## Diplôme d'honneur de porte-drapeau



Depuis l'arrêté du 13 octobre 2006 publié au JORF du 20 octobre 2006, le diplôme d'honneur a été refondé. Ainsi, ce sont les associations, pour ce qui nous concerne, d'anciens combattants et de

victimes de guerre qui présentent les candidatures des porte-drapeaux... Les demandes sont examinées par la commission nationale de porte-drapeaux. Cette commission se tient deux fois l'an, début mars et début octobre.

## Durée des services accomplis :

	insignes	
3 ans	Insigne en bronze	
10 ans	Insigne en bronze	Etoile argentée
20 ans	Insigne en bronze	Etoile dorée
30 ans	Insigne en bronze	Palme argentée
40 ans	Insigne en bronze	Palme dorée
(En cours...)		
50 ans	Insigne en bronze	(En cours)

Le diplôme a un caractère honorifique et récompense les mérites des porteurs de drapeau. Les années de service sont attestées soit par le président de l'association, soit par le maire du chef-lieu de l'association.

La durée minimum de services accomplis en qualité de porte-drapeau, en tant que titulaire ou suppléant a été fixée à 3 ans consécutifs ou non. **Il est possible aujourd'hui, depuis l'arrêté du 21 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2006 précité, de postuler après 30 ans, pour quarante et cinquante ans en qualité de porte-drapeau.**



# ORDRES NATIONAUX : une nouvelle promotion

**Par décret du 7 novembre 2022 (JO du 8 novembre 2022), est promu Officier de la Légion d'Honneur au titre du ministère des Armées :**

- Anthoine René de Trégor (22)

**Par décret du 7 novembre 2022 (JO du 8 novembre 2022), sont nommés Chevaliers de la Légion d'Honneur au titre du ministère des Armées :**

- Anglade Guy-Jean de Nivolas-Vermelle (38)

- Baduel Antonin de Mur-de-Barrez (12)

- Beaujard Daniel du Creusot (71)

- Bellehache Michel du Havre-Centre (76)

- Bélou Jean de Lavaur (81)

- Bérard Alfred de Rives-Renage (38)

- Berdou Raymond de Maubourguet (65)

- Berjouan Barthélémy de Prades (66)

- Bernières Sully de Lectoure (32)

- Bielle Bernard de Saint-Saturnin-lès-Avignon (84)

- Bisiaux Guy de Paray-le-Monial (71)

- Bonnin Jean-Jacques de Saint-Benoît (86)

- Brachet Jean de Nontron (24)

- Bredeloup Michel de Bouguenais (44)

- Brisset Michel de Tours (37)

- Carpentier René de Masnières (59)

- Cartayrade Gérard de Gelles (63)

- Castillo Salvador de La-Voulte-sur-Rhône (07)

- Ceccaldi Charles de Joyeuse (07)

- Chabrier Joannès de Viverols (63)

- Chabry Maurice-André du Coteau (42)

- Chaize Paul de Saint-Étienne (42)

- Chevignon René de Vougy (42)

- Cheynet Joseph de Firminy (42)



- Cianfarani Marc d'Ajaccio (20)

- Coudret André de Chauray (79)

- Danjean Michel de Montmorot (39)

- Das Bernard de l'Essonne (91)

- Decis Jean-Bernard de Roquefort (40)

- Delalande Joseph de Marsillargues-Lunel (34)

- Emiel André de l'Île d'Oléron (17)

- Fabris Ermenegildo de Valence d'Agen (82)

- Favre André de Châtelleraut (86)

- Fructus Maurice de Villefranche-sur-Saône (69)

- Herriau Gilbert de Belonchamp (70)

- Huss Jean-Bernard de La-Bastide-de-Serou (09)

- Joubert Antoine de Monistrol-sur-Loire (43)

- Lucas Christian de Paris 18<sup>e</sup> (75)

- Millet Roger de Chevreuse (78)

- Muller Daniel de Fameck-Florange (57)

- Pernet Jacques-André de Saint-Martin-la-Porte (73)

- Rey Pierre de Beaune-sur-Arzon (43)

- Royer Jean-Michel de Cheigny-Saint-Sauveur (21)

- Safer Mathieu de Grenade-sur-Adour (40)

- Soudeix Charles de Périgueux (24)

**Par décret du 7 novembre 2022 (JO du 8 novembre 2022), la Médaille Militaire est concédée à :**

- Bayac Pierre de Pessac (33)

- Boinard Claude de Saint-Porcaire (17)

- Dumoulin Michel d'Issoire (63)

- Driutti Sylvestre de Brumath (67)

- Dziechciarz Nicolas de Saint-Dizier (52)

- Gachon Raymond de Beaumont (63)

- Gayral Yval de Villefranche-de-Rouergue (12)

- Henry Jean-Claude d'Eauze (32)



- Iberti René de Six-Fours-les-Plages (83)

- Jaouen René de Carrières-sur-Seine (78)

- Jeantet René-Bernard d'Eysines (33)

- Langlois Jean-Claude de Romorantin-Lanthenay (41)

- Marotte Guy de Brumath (67)

- Mathieu Michel de Beaune (21)

- Michel Daniel de Cuiseaux (71)

- Ollivier Jean de Plouéan (29)

- Patot Georges de Roiffieux (07)

- Piat Marcel de Neuville-aux-Bois (45)

- Sage Marcel de Chambon (37)

- Soulier Yves de Pau (64 BS)

- Torchon Jacques de Bagnères-de-Bigorre (65)

- Woets Félicien de Suisse

**Par décret du 23 novembre 2022 (JO du 24 novembre 2022) est promu Officier dans l'Ordre National du Mérite au titre du ministère des Armées :**

- Bassibey Christian de Tergnier (02)

**Par décret du 23 novembre 2022 (JO du 24 novembre 2022), sont nommés Chevaliers dans l'Ordre National du Mérite au titre du ministère des Armées :**

- Bochaco André de Crest (26)

- Bodéi Claude de Maubourguet (65)

- Cliquot Philippe de La-Chapelle-Saint-Luc (10)

- Gresset Jean d'Hillion (22)

- Junca Georges de Miélan (32)

- Kégelart Gérard de Pont-Audemer (27)

- Laporte Christian de Cadillac-sur-Garonne (33)

- Moriceau Robert de Guérande (44)



À tous ces nouveaux honorés, ainsi qu'à ceux dont la distinction n'est pas mentionnée du fait qu'elle ne nous a pas été signalée, nous adressons nos chaleureuses félicitations.

**DIMANCHE 19 MARS 2023**  
**61<sup>e</sup> anniversaire du Cessez-le-feu**  
**de la guerre d'Algérie.**  
**NOUS SERONS PRÉSENTS**  
**DEVANT NOS MONUMENTS !**

**Les souvenirs sont nos forces. Quand la nuit essaie de revenir, il faut allumer les grandes dates, comme on allume des flambeaux.**

**Victor Hugo**

## CSG EN 2023 SUR LES RETRAITES

Les seuils indiqués dans ce tableau sont appliqués aux revenus perçus en 2021 et déclarés en 2022.

Le revenu fiscal de référence figure sur la feuille d'impôts reçue en août-septembre 2022.

Regardez cet avis puis comparez son montant avec le tableau ci-dessous. Envoyez votre feuille d'im-

pôts à votre caisse de retraite complémentaire pour prise en compte si vous constatez un prélèvement plus important.

Quotient familial	EXONÉRATION (RFR inférieur ou égal à)	TAUX RÉDUIT RFR compris entre	TAUX MÉDIAN RFR compris entre	TAUX NORMAL RFR supérieur à
1 part	11 614 €	11 614 € à 15 183 €	15 184 € à 23 564 €	23 564 €
1,5 part	14 715 €	14 715 € à 19 237 €	19 238 € à 29 854 €	29 854 €
2 parts	17 816 €	17 816 € à 23 291 €	23 292 € à 36 144 €	36 144 €
2,5 parts	20 916 €	20 916 € à 27 345 €	27 346 € à 42 434 €	42 434 €
3 parts	24 017 €	24 017 € à 31 398 €	31 399 € à 48 724 €	48 724 €
Demi-part en plus	3 101 €	4 054 €	6 290 €	6 290 €
CSG (assurance maladie, famille)	Exonération	3,8 % (2)	6,6 % (3)	8,3 % (4)
CRDS (dette de la sécurité sociale)	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Casa (solidarité pour l'autonomie)	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %
Assurance-maladie (1)	Exonération	Exonération	1 %	1 %

Ce barème a été, comme nous l'indiquions dans notre précédent article sur le même sujet (décembre 2021), relevé selon la hausse moyenne de l'indice des prix INSEE.

(1) Sur les retraites complémentaires uniquement

(sauf la majoration pour enfants) ; déductible du revenu imposable.

(2) Entièrement déductible du revenu imposable.

(3) Dont 4,2 % déductibles du revenu imposable.

(4) Dont 5,9 % déductibles du revenu imposable.

Ces montants ne concernent que la Métropole. Pour les DOM, les montants sont supérieurs.

La pension militaire d'invalidité et des victimes de guerre, la retraite du combattant, la pension temporaire d'orphelin, la rente via-

gère ou capital versés aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou leurs ayants droit, allocation d'assurance veuvage versée par la Sécurité Sociale ne sont pas assujettis aux prélèvements sociaux.

## HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EHPAD



Vous souhaiteriez partir un peu cet été loin de vos problèmes et des difficultés engendrées par l'état de santé de votre conjoint...

Envisagez la solution d'un placement temporaire si votre proche ne peut pas s'assumer seul.

Pensez à anticiper votre

demande auprès de l'établissement de votre choix cela le plus tôt possible.

En effet, il vous faudra déposer un dossier d'admission ainsi qu'une visite de pré-admission. Enfin, le dossier médical pourra être étudié par l'établissement, ceci risquant de prendre un peu de temps.

Vous pouvez télécharger le dossier unique d'admission en EHPAD et l'envoyer auprès de l'EHPAD choisi.

Vous pouvez consulter

l'annuaire des EHPAD et maisons de retraite sur le lien figurant dans l'encadré en fin d'article.

Sur cet annuaire, vous pouvez connaître les tarifs ainsi que les aides qui peuvent vous être attribuées...

Il vous suffira de prendre contact avec l'établissement souhaité afin de savoir si un hébergement temporaire est possible aux dates prévues pour vos vacances ou bien de prendre des vacances au moment d'une

disponibilité dans l'établissement...

Nous pouvons fournir également le formulaire 14732\*03 que vous adresserez par voie postale à l'établissement concerné en ayant pris soin au préalable de les contacter pour réserver une place.

Ce placement vous permet des moments de répit importants pour vous, mais aussi une approche d'un placement futur éventuel pour votre conjoint.

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-maisons-de-retraite>

### INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL)

3 <sup>e</sup> trimestre 2022	136,27	JORF du 15/10/2022
2 <sup>e</sup> trimestre 2022	135,84	JORF du 14/07/2022

### INDICE DE RÉFÉRENCE DES GARAGES (Coût de la construction)

2 <sup>e</sup> trimestre 2022	1966	JORF du 24/09/2022
1 <sup>er</sup> trimestre 2022	1948	JORF du 23/06/2022

### COMPTEUR LINKY

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, si vous n'avez pas encore installé votre compteur Linky, en transmettant au moins un relevé d'index de consommation annuelle, vous devrez payer 8,30 € tous les 2 mois en plus de votre facture d'électricité... Cette indemnité de 8,30 € a été décidée par la Commission de régulation de l'énergie (délibération 2022.84 du 24 février 2022). Jusqu'en décembre 2024 vous avez la possibilité de réaliser et de communiquer au moins 1 fois par an à ENEDIS un auto-relève de votre consommation à partir de votre compteur ancienne génération ce qui vous permet encore la gratuité du service.

## SUCCESSION D'UN PENSIONNÉ À TITRE MILITAIRE



Vous êtes en instance de divorce et souhaitez acheter un bien immobilier durant la procédure ?

Cela est possible, mais il faut se reporter au régime matrimonial selon lequel l'union s'est faite.

En effet, les règles qui fixent les rapports d'argent entre époux sont fixées par la loi et éventuellement par un contrat de mariage.

Si vous êtes mariés sans contrat de mariage, vous êtes mariés selon la communauté légale.

Ainsi, le bien acquis durant la procédure de divorce intègre le patrimoine commun,

par la présentation de bulletins de paiements.

Il est possible de solliciter auprès de son centre de gestion des retraites (téléphone national 09.70.82.33.35) un état global de sa pension que l'on actualisera chaque année en téléchargeant les bulletins de paiement que vous pouvez trouver sur le site [www.ensap.gouv.fr](http://www.ensap.gouv.fr) en ayant soin de créer un compte personnel, au préalable.

Cette déduction vient en supplément des différents abattements possibles, fonction de votre lien de parenté avec le défunt.

Ces dispositions découlent de la loi n°2006-1666 du

21 décembre 2006 (JORF du 27 décembre) et ne concernent que les successions

ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les abattements légaux sont les suivants :

Vous êtes	Le montant de l'abattement auquel vous avez droit est de
L'époux ou l'épouse du défunt	Vous êtes exonéré de droits de succession
Le ou la partenaire de Pacs du défunt	Vous êtes exonéré de droits de succession
Un ascendant (parent, grand-parent) ou un enfant du défunt	100 000 €
Le petit-enfant du défunt	1 594 € à défaut d'autres abattements
L'arrière-petit-enfant du défunt	1 594 € à défaut d'autres abattements
Le frère ou la sœur du défunt	15 932 € sauf cas d'exonération entre frères et sœurs
Le neveu ou la nièce du défunt	7 967 €
Une personne handicapée	159 325 € (cet abattement se cumule avec les éventuels autres abattements)
Une autre personne	1 594 € à défaut d'autres abattements

Enfin signalons que selon l'article 782 du Code Général des Impôts modifié par l'article 7 de l'ordonnance 2000.916 du 19.09.2000, les droits de mutation à titre gratuit dus par les mutilés de guerre frappés d'une

invalidité de 50 % au minimum sont réduits de moitié sans que la réduction puisse excéder 305 € (concerne les successions que l'invalidé est susceptible de recueillir s'il y a des droits de mutation à payer).

## BIEN IMMOBILIER ET DIVORCE



c'est-à-dire qu'il sera considéré comme étant la propriété des deux époux.

Par contre, si la procédure de divorce arrive à son terme, la convention ou la

décision de justice fixera la date à partir de laquelle les biens des époux sont partagés.

Si l'achat est effectué après cette date par l'un des époux,

il sera considéré comme étant un bien propre, c'est-à-dire un bien n'appartenant qu'à un des époux.

Il en va de même si le bien acheté l'est avec des fonds propres, c'est-à-dire des biens détenus avant mariage voire reçus par succession ou donation après son mariage. Ce bien n'entre pas dans la communauté, mais l'acheteur devra veiller à ce que la clause de réemploi figure dans l'acte notarié d'acquisition.

Cette déclaration permet d'indiquer que l'acheteur utilise ses fonds propres pour acheter un nouveau bien.

**Service juridique et social national**

37/39 rue des Gâtines 75020 Paris

Tél. 01.44.62.33.36.

Courriel : [juridique@fnaca.org](mailto:juridique@fnaca.org)

**Un Ancien d'Algérie (Maroc-Tunisie)**

**se reconnaît à son insigne de la FNACA**

Commandez-le à votre responsable local



J'ai rencontré pour vous :

## Jean GOUJON

Incorporé en juillet 1957 au CIT 151 à Montlhéry puis à la 46<sup>e</sup> Compagnie du Quartier Général à Fontainebleau, Jean Goujon a rejoint l'Algérie en septembre 1958 au sein du 585<sup>e</sup> Bataillon du Train, stationné dans l'Ouarsenis. Son séjour sur l'autre rive de la Méditerranée ne durera que quelques mois puisque le 30 décembre le véhicule qu'il conduisait sautera sur une mine, le blessant très grièvement et entraînant l'amputation de sa jambe gauche.



**Quel fut votre parcours avant de partir en Algérie ?**

- Je suis né le 4 mai 1937 à Molineuf (Loir-et-Cher) au sein d'une famille de condition modeste. Mes parents étaient de petits exploitants agricoles. Je suis le troisième d'une fratrie de 5 enfants (une fille et quatre garçons). J'ai suivi les cours de l'école primaire à Chambon-sur-Cisse et Molineuf et j'ai passé mon certificat d'études à 14 ans. Sitôt l'école terminée, je suis devenu aide familial chez mes parents. J'ai suivi une formation agricole une fois par semaine à Ouzain, jusqu'à mon départ au régiment.

**Quand avez-vous été appelé et comment se sont déroulées vos classes ?**

- J'ai rejoint le Centre d'Instruction du Train (CIT) 151 à Montlhéry le 4 juillet 1957. Les classes ne furent pas spécialement physiques. Elles ont principalement consisté à apprendre à conduire, avec le passage des permis véhicules légers et poids lourds. Début novembre 1957, j'ai été orienté vers la 46<sup>e</sup> Compagnie de Quartier Général à Fontainebleau. Je garde un excellent souvenir des 10 mois que j'y ai passés. Nous étions logés dans des conditions très confortables et la nourriture était très bonne, ce qui me changeait de Montlhéry. Pendant ce temps, mon frère aîné était rentré du Maroc après un séjour de 20 mois. En septembre 1958, ce fut mon

tour de traverser la Méditerranée. J'ai rejoint Versailles le 1<sup>er</sup> septembre, puis nous avons pris le train en direction de Marseille avant d'embarquer à bord de l'Athos II, un vieux rafiote à bord duquel la traversée vers Alger fut mouvementée.

**Où avez-vous été affecté ?**

- Le 5 septembre, nous avons posé le pied sur le sol algérien et nous avons pris place à bord de trains en direction d'Affreville, où des camions nous attendaient pour notre prochaine destination. Nous avons alors été affectés dans différents régiments dans l'Ouarsenis. Sur le trajet, nous avons vite compris ce qui nous attendait et cela n'a pas été pour nous rassurer : fermes brûlées, ponts détruits, poteaux téléphoniques coupés, véhicules incendiés... l'inquiétude était palpable parmi nous. Pour ma part, j'ai été affecté à la CCAS du 585<sup>e</sup> Bataillon du Train basé à la ferme Peters, à quelques kilomètres de Theniet-El-Hadd, en pleine montagne en direction de Trolard Taza. En arrivant, nous avons découvert notre futur cantonnement : une ferme qui avait été incendiée...

**Quels étaient votre quotidien et vos missions ?**

- À notre arrivée, nous remplacions de futurs quillards. Nous avons donc été logés temporairement dans des tentes sous lesquelles il faisait très chaud en ce début septembre. Ensuite, nous avons pris place dans des bâtiments en dur, mais le confort restait sommaire. Nous avons alors reçu nos affectations. J'ai été désigné chauffeur d'une jeep radio. J'assurais l'intendance et plusieurs fois par semaine, je me rendais à Affreville et Miliana, distants d'environ 80 km de notre campement, pour récupérer la nourriture. Nous partions en convoi d'une vingtaine de véhicules, escortés le plus sou-

vent par des avions T6. La région était dangereuse, mais nous n'avons jamais subi d'attaque durant ces convois. Le reste du temps, nous montions la garde de la ferme, mais en tant que compagnie de services, nous ne participions pas aux opérations sur le terrain.

**Vous avez alors reçu une nouvelle affectation...**

- Au bout de quelques mois, le commandant m'a proposé de suivre le peloton de sous-officier. J'ai accepté, principalement, car la solde était plus intéressante. Après quelques jours, il m'a informé du fait que mes missions ne seraient plus l'escorte de convois, mais que je serai amené à prendre part aux opérations sur le terrain. Je n'étais pas militaire dans l'âme. Faire brûler des mechtas et participer à des chasses à l'homme ne m'intéressait pas du tout. J'ai donc rapidement averti mon commandant que je ne souhaitais pas poursuivre le peloton, ce qu'il a compris. Il m'a néanmoins dirigé vers une autre compagnie basée à Trolard Taza et m'a confié une nouvelle affectation : conducteur de jeep radio pour les officiers qui supervisaient le déroulement des opérations. Cela n'a duré que très peu de temps puisque courant novembre, j'ai été muté dans une autre compagnie à quelques kilomètres de Trolard Taza, dont une section était chargée de sécuriser les travaux de semis d'une ferme isolée. J'effectuais plusieurs rotations quotidiennes pour conduire les soldats qui assuraient la protection des champs. Quelques jours avant Noël, les travaux étant terminés, j'ai rejoint la compagnie et repris mes missions de chauffeur de jeep du capitaine. Nous menions de petites opérations de contrôle quotidiennes dans les environs du village.

**C'est alors que survint le drame...**

- Le 30 décembre 1958, une grande opération a été lancée dans le secteur. Nous roulions en convoi sans savoir où nous allions. Je suivais des véhicules où avait pris place une partie de la compagnie. Deux GMC circulaient devant ma jeep à bord de laquelle il y avait également le capitaine et deux radios. Le convoi roulait tout feux éteints et ce fut le drame. Il était 5 h 20 du matin. Une mine avait été



posée sur la piste durant la nuit et ma jeep a sauté sur cet engin explosif. Je n'ai absolument aucun souvenir de ce moment où ma vie aurait pu s'arrêter soudainement. J'ai subi de très graves blessures... Le capitaine et les radios pour leur part n'ont rien eu. J'ai été hélicoptéré dans la matinée vers l'hôpital Maillot à Alger. J'étais dans le coma et je me souviens de m'être réveillé furtivement sur une table d'opération, mais de m'être rendormi aussitôt. Ce n'est que 4 jours plus tard, le 3 janvier, que je suis sorti doucement du coma. Le chirurgien est passé dans ma chambre. Je ne le voyais pas du tout. Il m'a parlé durant un long moment et a fini par m'annoncer la terrible nouvelle : ma jambe gauche avait été sectionnée au moment de l'explosion et il avait dû l'amputer. Ma jambe droite avait également été broyée, mais il avait réussi à la sauver. Je comptais également de nombreuses autres blessures à l'épaule droite, à la main gauche et à la tête, ainsi qu'aux yeux qui avaient été brûlés. Avant de me quitter, il m'a précisé que mes parents avaient été prévenus par courrier de mon admission à l'hôpital Maillot et du fait que mes jours n'étaient plus en danger. Le jour où mes parents ont reçu ce courrier, mon frère André partait au régiment...

**Comment se sont déroulés les jours suivants ?**

- J'ai vécu un véritable calvaire. La souffrance physique était terrible malgré les innombrables piqûres que je recevais chaque jour. Je n'étais pas entièrement conscient et j'étais très faible. L'infirmier, qui me procurait les soins quotidiens, me parlait longuement afin de me remonter le moral. Un pansement me couvrait entièrement la tête et un matin, lorsqu'il l'a enlevé pour le changer, j'ai constaté avec surprise que je commençais à voir.

Il était content et moi aussi. J'ai commencé à prendre espoir de retrouver la vue. Par la suite, chaque matin, il me laissait quelques minutes à la lumière avant de refaire les pansements. Le reste du temps, j'étais plongé dans le noir et le temps était long, très long, interminable... Je peux vous assurer que passer des journées entières plongé dans le noir est difficile à vivre. La souffrance psychologique était aussi grande que la souffrance physique. Fin janvier, j'ai été opéré de la cheville droite avec la pose d'une plaque pour la consolider. J'étais plâtré de bas en haut de la jambe. Le mois de janvier est passé et j'ai commencé à reprendre quelques forces, mais j'avais vécu un véritable cauchemar, sans visite ou si peu. Seuls Henri Michenet, un gendarme en poste à Alger originaire de mon pays, une femme résidant à Alger et originaire d'Orchaise et Jacques Camus, un cousin effectuant son service en Algérie, sont venus me voir, mais le reste du temps, j'étais seul, avec ma souffrance physique et ma détresse morale...

#### **Quelle fut la suite de votre convalescence ?**

- Vers la mi-février, j'ai été rapatrié en France par avion. Arrivé au Bourget, j'ai été transféré vers l'hôpital Dominique Larrey à Versailles. Pendant trois mois, je suis resté alité, en attendant la consolidation de ma jambe droite. Les deux femmes de service et l'infirmière, plus âgées que moi, se sont très bien occupées de moi. Elles me considéraient presque comme leur fils. Début avril, on m'a enlevé le plâtre. Quel soulagement ! Je pouvais commencer à me porter sur ma jambe droite. J'ai effectué mes premiers pas avec deux béquilles en bois comme les blessés de 14-18. Je n'ai pas réellement eu droit à de la rééducation. Ma chambre était au premier étage et l'infirmier me demandait de descendre et de remonter les marches. Les premières fois, il m'a aidé et ensuite, je devais le faire tout seul. Concernant ma jambe amputée, au tout début, on m'a posé un pilon, puis une prothèse provisoire et quelques semaines plus tard une prothèse mieux adaptée. La rééducation pour marcher a été très pénible. Supporter une prothèse est douloureux et c'est à force de per-

sister que l'on parvient enfin à marcher. Je suis resté à l'hôpital jusqu'au mois de juin, avant d'enfin pouvoir rentrer en convalescence chez mes parents. Le 8 juillet 1959, je suis passé devant la commission et j'ai été réformé définitivement. Une pension d'invalidité m'a été accordée à partir de ce jour. Les cauchemars, eux, ont duré de très longues années. Je n'ai jamais pu regarder un film de guerre. J'étais totalement traumatisé...

#### **Vous ressentez une certaine amertume envers l'Armée. Pour quelles raisons ?**

- J'ai eu l'impression que l'Armée se moquait totalement des pauvres gars comme moi qui rentraient d'Algérie très handicapés. Comment a-t-on pu me diriger vers l'hôpital Dominique Larrey à mon retour ? Il s'agissait d'un vieux bâtiment insalubre et absolument pas adapté à une convalescence. Il n'y avait ni douche ni toilettes... Il fallait faire ses besoins dans un seau entre deux lits. Était-ce acceptable dans mon état de santé ? Quelques jours après mon arrivée, mes parents sont venus me rendre visite. Ils se sont présentés à l'accueil en fin de matinée, mais les visites n'étaient possibles qu'à partir de 13 heures. Ils n'ont même pas eu droit à une dérogation malgré mon état... Fin avril, j'ai eu droit à une permission chez mes parents. Des amis à eux devaient venir me chercher pour m'accompagner en voiture. À leur arrivée, le plancton leur a dit que j'étais sorti la veille au soir ce qui les a surpris. Ma permission était en effet du soir précédent, mais j'avais obtenu l'accord pour passer la nuit à l'hôpital en attendant leur arrivée. Ils ont insisté, mais le plancton a refusé d'entendre quoi que ce soit. Il n'a même pas pris le temps d'essayer de me joindre dans ma chambre. Ils ont fini par s'en aller. Dans ma chambre, j'attendais impatiemment leur arrivée et je ne comprenais pas. Finalement, c'est mon frère qui a dû venir me chercher le lendemain, avec un transfert en ambulance vers la gare d'Austerlitz puis un voyage en train jusqu'à Blois dans des conditions bien moins confortables qu'en voiture... Après mon accident, aucune des affaires que j'avais emmenées en Algérie ne m'a été rendue. Je n'ai jamais su ce qu'elles sont



**L'hôpital Maillot d'Alger**

devenues. Pour couronner le tout, mon identité a été usurpée lors de mon séjour à l'hôpital. Durant ma convalescence, j'avais été affecté à la CAR n°1 de Versailles, unité à laquelle étaient rattachés de nombreux blessés dans l'attente du Conseil de réforme. Certains soldats de cette unité abusaient de la faiblesse des blessés. L'un d'entre eux s'est fait passer pour moi et a perçu ma solde durant plusieurs mois. Heureusement, j'ai fini par être remboursé...

#### **Comment s'est déroulé votre retour à la vie civile ?**

- J'étais lourdement handicapé et mon rêve de travailler dans les champs n'était plus réalisable. Un instituteur à la retraite m'a donné des cours de français et de calcul. Je voulais m'en sortir et obtenir un emploi. À la fin de l'année 1959, j'ai passé le concours des emplois réservés à Blois. J'ai ensuite obtenu un poste comme employé de bureau au sein de la coopérative des agriculteurs du Loir-et-Cher en mai 1960. Parallèlement à mon travail, j'ai suivi durant trois ans des cours de comptabilité par correspondance, assurés gratuitement par une école de rééducation de l'ONAC. Je suis donc devenu comptable et j'ai effectué toute ma carrière dans cette coopérative. Malgré mon handicap, j'ai pu avoir une vie professionnelle normale...

#### **Un dernier mot sur la FNACA**

- J'ai pris assez rapidement des responsabilités dans la vie associative au service des anciens

combattants. Je me trouvais tellement concerné par les souffrances et les horreurs de la guerre que cela me paraissait naturel. La FNACA se développait à l'époque et Wladyslas Marek est venu à la mairie de Blois pour animer une réunion d'informations sur la Fédération. Avec plusieurs camarades présents lors de cette réunion, nous avons décidé de créer un Comité local à Blois en 1969, dont je suis devenu vice-président. En 1981, j'en ai été élu président, fonction que j'occupe toujours avec l'aide de très bons copains. J'ai également pris des responsabilités au Bureau départemental où j'ai rencontré Philippe Brisson, lui aussi grand blessé de la guerre d'Algérie. Ensemble, nous avons fait tout notre possible pour développer le comité du Loir-et-Cher. En 1975, je suis devenu trésorier départemental, poste que j'ai occupé pendant de nombreuses années, avant d'être élu secrétaire départemental, poste que j'occupe toujours. Je suis également trésorier de la section du Loir-et-Cher de la Fédération des Amputés de France depuis 1976, dont je suis devenu trésorier fédéral en 2010. J'ai en outre occupé des fonctions à l'ONAC, à l'UDAC et au sein du Comité d'Entente. Par ailleurs, j'ai reçu plusieurs décorations, dont la Médaille Militaire, le grade d'Officier de l'Ordre National du Mérite en 1987, celui de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1972 puis celui d'officier de la Légion d'Honneur en 2016.

**Propos recueillis par Maxime Dupin**

Les entretiens réalisés par Maxime Dupin, journaliste, ont pour objet de faire connaître, soit des personnalités ayant vécu la guerre d'Algérie, soit de simples témoins, dont le récit est de nature à montrer la diversité des expériences vécues au cours de cette période. Il va de soi que les récits publiés n'engagent que celui qui les exprime, et en aucun cas notre journal ou la FNACA.

# La Loire-Atlantique : *Les Machines de l'île* de Nantes

**P**rojet artistique totalement inédit, né de l'imagination de François Delarozière et Pierre Orefice, *Les Machines de l'île* se situent à la croisée des « mondes inventés » de Jules Verne, de l'univers mécanique de Léonard de Vinci et de l'histoire industrielle de Nantes. Implantées sur l'île de Nantes, dans le parc des Chantiers, à l'emplacement d'anciens chantiers navals désaffectés en 1987, elles constituent un espace d'exposition et d'animation unique invitant au rêve et au voyage.



Sous les Nefs du Parc des Chantiers, une équipe de constructeurs fous a installé son atelier. Leur imaginaire explore la cime des arbres, la savane ou les fonds marins. Ils construisent un bestiaire de machines vivantes qui s'échappent de l'atelier...

Sur les lieux mêmes où étaient construits les grands navires, ces mécaniques hors du commun naissent des mains des constructeurs de la compagnie de théâtre La Machine dirigée par François Delarozière.

Leurs allers-retours entre l'atelier de construction et la Galerie impulsent le mouvement au cœur des anciennes Nefs Dubigeon. Elles donnent à cette île une réalité mystérieuse comme du temps où des vaisseaux y étaient lancés pour tous les voyages autour du monde.

### Le projet artistique

Imaginé par François Delarozière et Pierre Orefice, « Les Machines de l'île », structures mécaniques monumen-

tales ouvertes au public, sont un projet artistique totalement inédit.

Une vocation nouvelle du site des anciens chantiers navals a été souhaitée par Nantes Métropole, en y intégrant un projet de grande envergure touristique et culturel, dans le cadre du renouvellement urbain de l'île de Nantes.

Les premières machines se sont animées en juillet 2007 avec les sorties du Grand Éléphant et la visite de la Galerie des Machines. En 2012, l'ouverture du Carrousel des Mondes Marins a été l'aboutissement du travail initié depuis l'inauguration sur la thématique de la mer.

Aujourd'hui, l'imaginaire lié au végétal est mis en avant dans la Galerie des Machines et préfigure un nouvel épisode dans cette incroyable aventure : l'Arbre aux Hérons, véritable cité dans le ciel qui verra le jour vraisemblablement en 2027 au cœur de la carrière de Chantenay.

### La Galerie des Machines

La Galerie est un lieu vivant avec la mise en scène d'un véritable bestiaire de machines. C'est un laboratoire où sont testées les machines dans l'atelier de la compagnie La Machine. Les concepteurs ont fait le choix de montrer l'intégralité du processus de création.

Les matières sont brutes et les mécanismes apparents. Les gestes des constructeurs sont visibles pour toutes les sculptures, acier ou bois. La visite est rythmée par les interventions des machinistes qui expliquent l'histoire et le fonctionnement de ces étranges créatures.

Elle apparaît comme un lieu de spectacle vivant où la mise en scène des éléments est une succession de mini-spectacles de cinq à dix minutes.

Croquis, maquettes et films relatent toute la construction. En constante évolution, la Galerie des Machines est un espace vivant qui s'enrichit au rythme des productions de l'Atelier.

### Des animaux fantastiques

En 2011, apparaît au centre de la galerie le Serpent des Mers ; il est le plus grand élément des Mondes Marins (3,50 m de haut et 8 m de long). Mi-dragon, mi-serpent, l'animal aux écailles nacrées souffle et crache. Il peut transporter neuf

passagers, trois places étant prévues pour les plus petits accompagnés d'un parent.

En 2012, la galerie fait place au projet de l'Arbre aux Hérons avec son premier bestiaire, un prototype d'un héron à l'échelle de la galerie, une chenille... En 2014, une fourmi géante. La nouveauté de 2016 est une araignée de 2 tonnes (4,50 m de haut et 7,50 m de large) qui rejoindra l'année suivante le Carrousel des Mondes Marins.

Les années suivantes, de nouveaux animaux la rejoignent tels que le colibri et des oies (2018), le paresseux (2019), un couple d'oiseaux de paradis (2020) et un caméléon (2021).

En 2022, la Nuée de papillons rejoint le bestiaire des machines qui peuplera l'arbre. Inspirée des papillons monarques du Mexique, cette machine reproduit ces nuées très impressionnantes qui ont lieu lors de leur grande migration. Installée sur un bac aquatique peuplé de roseau, de papyrus ou de lentilles d'eau, la nuée semble soulever la mécanique dans son envol.

Du croquis à la machine en exploitation, tout le processus de création est présenté dans cette galerie laboratoire. Elle rend compte de la construction des différents éléments et des recherches en cours sur l'Arbre aux Hérons.

Elle abrite également le Centre européen d'essai en vol. Dédié à tous les illustres fous volants, ce simulateur de vol en soufflerie est unique au monde. Un machiniste prend place aux commandes d'un « pou du ciel » et après avoir mis la ceinture,



casque et lunettes, vole à plus de 100 km/h.

### Le Grand Éléphant

Quand l'animal majestueux part en promenade, c'est une véritable architecture en mouvement qui sort d'une cathédrale d'acier. Haut de 12 m, large de 8 m et long de 21 m, son poids atteint les 48,4 tonnes d'acier et de bois. Sa carcasse métallique est irriguée par 2 500 litres d'huile hydraulique et son moteur de 150 chevaux lui permet de se mouvoir à une vitesse de 1 à 3 km à l'heure. Il est mis en mouvement par 62 vérins, dont 46 hydrauliques, 6 pneumatiques et 10 à gaz. Il est constitué d'un salon intérieur avec portes-fenêtres et balcons, d'une terrasse accessible par un escalier et peut embarquer 50 passagers pour un étonnant voyage.

À bord, vous découvrirez de l'intérieur les engrenages et les pattes en action. Un machiniste renseigne sur la vie de l'animal et déclenche, sous vos yeux, le barrissement.

Depuis le dos du Grand Éléphant, vous êtes comme au 4<sup>e</sup> étage d'une maison qui se déplace, avec vue « imprenable » sur le site des anciens chantiers navals.

En février 2018, après quelques mois de maintenance, le Grand Éléphant devient plus silencieux que jamais et vingt fois moins polluant, équipé d'un nouveau moteur hybride. Le premier pachyderme mécanique écoresponsable !

### Le Carrousel des Mondes Marins

Situé en bord de Loire, face au musée Jules Verne, le Carrousel des Mondes Marins semble sorti du ventre de l'île de Nantes, à l'endroit le plus maritime de la ville. Véritable théâtre à 360°, il accueille les visiteurs dans une incroyable sculpture dédiée à la mer.

Spectateurs d'étranges et inquiétantes créatures marines qui tournent dans une gigantesque pièce montée sur trois niveaux, vous découvrirez la mer dans tous ses états, depuis les fonds marins, les abysses et jusqu'à la surface de la mer. Ce carrousel géant, de près de 25 m de haut et de 22 m de diamètre, est une machinerie qui réveille l'art français.

Trois manèges sont empilés

dans une véritable dentelle de béton, surmontée d'un chapiteau orné de frontons et gardés par 16 pêcheurs originaires de tous les océans du monde.

Le 1<sup>er</sup> niveau est consacré aux fonds marins, avec un crabe géant, le Calamar à rétropropulsion, l'Engin d'exploration qui plonge dans la salle des machines, et le Bathyscaphe qui grimpe le long du mât central... et le dernier arrivé : le Poisson-coffre. Au total, 14 éléments sont fixés sur un plateau tournant.

Le 2<sup>e</sup> niveau est dédié aux abysses. Six éléments sont suspendus à 5 mètres au-dessus des fonds marins : le Luminaire des grands fonds, la Raie Manta ou le Poisson pirate.

Enfin, au 3<sup>e</sup> niveau, vous remontez à la surface de la mer sur un plateau tournant, protégé par un chapiteau, qui emporte bateaux, attelages marins, poissons volants, bateau tempête, coques de noix et méduses dans une ronde démontée par 24 grandes vagues mécaniques.

### Les terrasses de l'Atelier

Traversez la rue des Nefs et rejoignez deux terrasses à 7,5 mètres de hauteur, qui permettent de découvrir l'atelier de construction de la compagnie La Machine et d'assister au travail des constructeurs dans un univers de bois et d'acier.

Véritable laboratoire d'expérimentation, c'est ici que naissent les créatures fantastiques entre les mains des équipes de la compagnie.

Un film de 14 minutes avec incrustation en langue des signes française, sur le projet des Machines de l'île est projeté sur l'une des terrasses.

L'exposition photos « la marche des géants » présente des images, issues de l'ouvrage de Sébastien Duffillot, rendant compte d'une partie du travail réalisé par le Centre de conservation des éléphants au Laos et témoignant du partenariat des Machines de l'île avec l'association « Des Éléphants & des Hommes » pour la sauvegarde des éléphants, mis en place depuis 2018.

### La Branche prototype du futur Arbre aux Hérons

Elle s'épanouit en façade et vous dépose sur le parvis des Nefs. Cette branche (20 tonnes

et 20 m de long) est le premier élément d'une architecture monumentale qui en comptera 17 au total.

Sa réalisation, dès la première phase des Machines de l'île en 2007, a permis de valider la solidité de sa construction, la sécurité du public et les principes de sa végétalisation...

### L'Arbre aux Hérons

Projet majeur des Machines, l'Arbre aux Hérons, sera un arbre d'acier de 50 mètres de diamètre et 35 mètres de haut (45 jusqu'à la tête des hérons en vol), surmonté de deux hérons.

Les visiteurs pourront parcourir de branche en branche des jardins suspendus et embarquer sous les ailes des hérons. Il sera installé sur le site remarquable de la Carrière de Misery, en bord de Loire.

L'Arbre s'implantera au cœur du Jardin extraordinaire, ouvert au public depuis septembre 2019, qui occupe déjà la partie ouest de la Carrière. Il y prendra sa place et l'ensemble fera de ce lieu un jardin urbain unique au monde.

La phase d'étude a commencé en 2018 et s'est achevée en 2021. L'aventure de la construction de l'Arbre aux Hérons est un projet en partage. Elle commencera en 2022 et s'achèvera au printemps 2027.

Ce chantier hors du commun sera un chantier spectacle visible depuis le haut des falaises de la carrière.

Depuis le lancement de la phase d'étude de l'Arbre aux Hérons en 2017, la Galerie des Machines est le lieu de partage de cette incroyable aventure artistique, qui est aussi un véritable challenge technique et industriel. Comme la croissance d'un arbre, sa construction est un processus vivant.

En 2018, les prototypes indispensables aux études sont implantés dans la Galerie. Une grande maquette au 1/5 de l'assemblage tronc, branches, étais et racines, est exposée ainsi qu'un colibri géant butinant une fleur, le paresseux, la parade amoureuse de deux oiseaux, le caméléon géant... Ce sont les premiers éléments



de la ménagerie mécanique de l'Arbre.

Jusqu'aux derniers mois de son élévation, de l'épanouissement de sa frondaison et de l'implantation des étais qui reprennent les descentes de charge, comme les racines d'un banyan géant, la Galerie des Machines rendra compte de toutes les avancées de ce chantier hors norme.

### Les événements saisonniers

Divers événements ont lieu chaque année, à l'image du printemps des Nefs et de l'été indien aux Nefs, au cours desquels les Nefs s'animent avec une programmation de spectacles vivants : théâtre, musique, danse, cirque, spectacles pour enfants et arts visuels.

Au mois de décembre, l'ambiance de Noël s'installe sous les Nefs avec sapins, mise en lumière de la Galerie à la tombée de la nuit, guimauves, chocolats et vin chauds... Les animations familiales sont privilégiées.

À noter également le « Nantes Maker Campus », à la fois grande fête populaire et fête de la science qui réunit des passionnés de technologies, des industriels, des amateurs, des ingénieurs, des clubs de science, des artistes, des étudiants et des start-ups.

Véritable univers fantastique, les Machines de l'île ont accueilli en 2021 près de 430 000 visiteurs et ont obtenu le prix spécial du jury, qui récompense un équipement touristique innovant en octobre 2007, à Paris, à l'occasion du Salon international du tourisme.

Il s'agit de l'une des attractions touristiques d'Europe à avoir été distinguée par un Thea Award, décerné par la Themed Entertainment Association.

Maxime Dupin

(Crédit photos : © source internet)

## Voies du 19 Mars 1962

### → 39 JURA BRÉRY



Le 17 septembre 2022, 160 personnes ont assisté à l'inauguration du **Square de la Paix** à Bréry, en présence de MM. Tournier, maire, Poncet, conseiller régional, M<sup>mes</sup> Oula, directrice de l'ONaCVG du Jura, Mauguin, présidente de la Communauté de communes, Gauthier-Pacoud, présidente des maires du Jura, Mazet, présidente des Pupilles de la Nation, MM. Wolf, président de l'UDAC, Daniel Pannaux, président FNACA 39, Gérard Bailly, sénateur honoraire, ancien combattant et vice-président départemental, Hubert Bergeon, vice-président départemental et Bernard Mourey président du Comité local. La plaque commémorative, au nom des 4 guerres du XX<sup>e</sup> siècle, a été dévoilée par Daniel Pannaux, Jérôme Tournier et deux enfants du village, en présence de 22 porte-drapeaux. En fin de cérémonie, Louis Poncet a reçu la Médaille Commémorative Algérie, remise par son fils, et Gérard Mauguin la Croix du Combattant remise par Daniel Pannaux. ■

## Vie des comités

### → 46 LOT CAHORS



La commémoration du 104<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 a été présidée par M<sup>me</sup> Larrède, préfète du Lot, en présence des autorités civiles et militaires et des personnalités du Monde Combattant. Après un moment de recueillement aux stèles des Français d'Outre-mer, des anciens d'Indochine et de la guerre d'Algérie, puis au Carré militaire du cimetière de Cahors, elle s'est poursuivie au monument aux Morts, place Charles de Gaulle. Présence appréciée de l'Harmonie de Cahors, des élèves des écoles et des enfants du Conseil municipal des jeunes de Cahors. ■

### → 22 CÔTES-D'ARMOR PLOUFRAGAN



Noël Leroux, ancien président ayant décidé de mettre un terme à ses fonctions, Marie-Thérèse Joly, veuve d'ancien combattant, qui occupait le poste de secrétaire depuis 8 ans, a été élue présidente du Comité local de Ploufragan le 28 octobre. « Suite au décès de mon mari, il y a 24 ans, j'ai voulu continuer à m'investir pour sa mémoire d'ancien combattant en tant qu'adhérente. Voilà 8 ans, je suis entrée dans le bureau comme secrétaire. Prendre le poste de présidente ne m'effraie pas. Je pense avoir l'expérience pour gérer cette association. Il y a une bonne équipe pour me donner un coup de main » explique la nouvelle présidente dans les colonnes du Télégramme. La nouvelle présidente sera assistée de François Le Feu et Jacques Le Coq, vice-présidents, Alfred Voirin, qui la remplace au poste de secrétaire, Jean-Pierre Létendu, secrétaire adjoint, Guy Gicquel, trésorier, Gilberte Laurent, trésorière adjointe, Noël Leroux, conciliateur, Jean-Chevalier, porte-drapeau et Michel Auffray, suppléant. ■

### → 23 CREUSE ÉVAUX-LES-BAINS



Le 29 octobre, une stèle du Souvenir, commémorant les conflits du XX<sup>e</sup> siècle dans lesquels la France était impliquée, a été inaugurée en présence de M. le Maire de la commune et de membres du Conseil municipal, qui a décidé d'inscrire sur cette stèle, l'année de début et de fin de chaque conflit. Cette stèle comporte donc les mentions suivantes : « Espace du Souvenir : 1<sup>re</sup> Guerre mondiale 1914-1918 ; 2<sup>e</sup> Guerre mondiale 1939-1945 ; Guerre d'Indochine 1946-1954 ; Guerre d'Algérie - Maroc - Tunisie 1952-1962 ». Au nom de la troisième génération du feu, vifs remerciements à M. le Maire d'Évaux-les-Bains et son Conseil municipal pour cette décision en hommage à tous les combattants des conflits du XX<sup>e</sup> siècle. ■

## → 24 DORDOGNE TERRASSON



Le samedi 29 octobre, une stèle « *En mémoire des anciens combattants Algérie - Maroc - Tunisie 1952-1962* » a été dévoilée à Le Lardin-Saint-Lazare en présence de M<sup>me</sup> la Maire, de M<sup>me</sup> la Sous-préfète, du président de la Communauté de communes, d'un représentant du Conseil départemental, des maires, des représentants d'anciens combattants, de plus de 20 drapeaux et 150 personnes. ■

## → 84 VAUCLUSE AVIGNON



Deux de nos camarades ont été décorés lors de la cérémonie du 11 novembre à Avignon, René Taulemesse de la Médaille Militaire et Jean Noël de Chevalier de la Légion d'Honneur, des mains d'un colonel de la Légion Étrangère.

### SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON



Par ailleurs, Guy Armentier, président du comité FNACA de Saint-Saturnin-lès-Avignon, a reçu des mains de Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire, la Médaille de Reconnaissance pour plus de 25 ans de dévouement pour les dossiers d'aide, auprès de l'ONaC/VG du Vaucluse. ■

## → 49 MAINE-ET-LOIRE ANGERS



Le 18 octobre 2022, date anniversaire de la promulgation de la loi de reconnaissance officielle de la guerre d'Algérie par l'État français, la ville d'Angers a inauguré une plaque mémorielle pour tous les morts civils et militaires des combats en Afrique du Nord. Assistaient au dévoilement de cette plaque M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. Verchère, maire d'Angers, M<sup>me</sup> Engel, maire déléguée aux Anciens Combattants et à la Mémoire, des parlementaires, des élus, la Gendarmerie, l'Armée avec un piquet d'honneur, M<sup>me</sup> la Commandante représentant le général, les présidents d'associations, les élèves accompagnés de leurs professeurs, les porte-drapeaux. Après lecture de plusieurs messages, dont celui de M<sup>me</sup> la Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire, lus par M. le Préfet, s'en est suivi un dépôt de gerbes. ■

## → 77 SEINE-ET-MARNE BRIE-COMTE-ROBERT



À l'occasion de la commémoration du 11 novembre 2022, au cours de laquelle a eu lieu un dépôt de gerbes par le maire de Brie-Comte-Robert et le président de la FNACA, le Comité local a honoré Marcel Guery, porte-drapeau. Le président Michel Lemoine lui a remis la médaille des 10 ans porte-drapeau. ■

## → 70 HAUTE-SAÔNE VESOUL



La commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et le 23<sup>e</sup> anniversaire de la Loi du 18 octobre 1999, officialisant l'expression « guerre d'Algérie et combats en Tunisie et au Maroc » ont fait l'objet d'une cérémonie qui s'est déroulée le mardi 18 octobre 2022 au Mémorial AFN de Vesoul. Organisée par M. Eschbach, directeur de l'ONAC 70, elle a réuni les associations patriotiques du département et une vingtaine de drapeaux. Après lecture du message officiel, dépôts de gerbes par M<sup>me</sup> Contrecivile, directrice des services du cabinet de la préfecture, le colonel Labadie, commandant de la base aérienne d'Épinal et de la BA 116 de Luxeuil et déléguée militaire départementale de la Haute-Saône, MM. Chrétien, maire de Vesoul et président de l'agglomération, Henriot, président de l'Union Départementale des Anciens Combattants, Gay, vice-président du CD 70. Sonneries assurées par l'harmonie municipale de la ville. ■

## → 20A CORSE DU SUD AJACCIO



La cérémonie commémorative marquant la Victoire du 8 Mai 1945 s'est déroulée en présence de diverses personnalités civiles et militaires dont M. de Saint-Quentin, préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud, M. Marcangeli, maire d'Ajaccio, du président de la Communauté du Pays ajaccien, du général commandant de Gendarmerie, du DMD, du commandant de la Marine en Corse, du représentant de la collectivité de Corse, de M. Vergelati, directeur départemental de l'ONAC/VG, de François Ristorcelli, président local de la FNACA, le porte-drapeau et la vice-présidente représentant notre comité. Un dépôt de gerbe au nom de la FNACA a été effectué par Romain Colonna. ■

## → 91 ESSONNE VERRIÈRES-LE-BUISSON



M. Trébulle, maire de Verrières-le-Buisson, a inauguré une plaque à chacune des dates (le 11 novembre, le 8 mai et le 19 mars), accompagné du Conseil municipal des enfants et des anciens combattants de la FNACA, au pied de la statue d'Honoré d'Estienne d'Orves, né à Verrières-le-Buisson, héros de la Nation, en hommage aux Verriérois ayant participé à ces trois tragiques conflits du XX<sup>e</sup> siècle. ■

## → 30 GARD PONT-SAINT-ESPRIT



Le comité de Pont-Saint-Espirit organisera pour la cinquième fois en 50 ans le Congrès départemental de la FNACA du Gard en mode resserré le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023. Ce congrès qui est dénommé « Conseil-Congrès » sera limité en nombre de participants à cause, encore, du Covid-19 et du nombre de places disponibles pour la séance d'ouverture qui se déroulera au théâtre municipal. Ce « Conseil-Congrès » resserré sera placé sous le signe du renouveau à cause du décès de membres influents du bureau, de la démission pour raisons de santé de son ancien président et de maladie de certains membres actifs. La nouvelle équipe dirigeante fera son entrée solennelle lors du « Conseil-Congrès » de Pont-Saint-Espirit, ville de Jean-Pierre Colombet, président du Comité cantonal de Pont-Saint-Espirit et nouveau président départemental du Gard. ■

**Un Ancien d'Algérie (Maroc-Tunisie)  
se reconnaît à son insigne  
de la FNACA**

Commandez-le à votre responsable local



### 1 Cassoulet supérieur au porc

Spécialité traditionnelle, cette recette est cuisinée avec des haricots lingots, de la viande de porc fondante, une saucisse de Toulouse grillée et un assaisonnement maîtrisé.

420 g - 1-2 parts

Porc origine France

8,50€ **3€90**



### 1 Ballotine au foie de canard (20% de foie gras)

Un cœur de bloc de foie gras entouré d'une farce finement cuisinée et relevée par une pointe d'Armagnac que vous pouvez servir aussi bien en entrée qu'en apéritif.

130 g  
7,50€ **3€90**



### 1 Choucroute champenoise

Il s'agit du légume cuisiné avec des petits lardons et un soupçon de Champagne, prêt à l'emploi.

Très digeste, vous apprécierez sa texture moelleuse.

810 g - 4 parts

Chou origine France

5,50€ **3€90**



### 1 Terrine de campagne à l'andouille de Guémené

Cette recette est l'alliance de deux savoir-faire charcutiers emblématiques de la Bretagne : la terrine de campagne au hachage grossier, au bon goût de viande, de foie et d'oignon, et l'andouille de Guémené au goût unique, fumée au bois de hêtre.

180 g

Porc origine France

5,90€ **3€90**



### 1 Saucisses de Toulouse aux lentilles

Les saucisses goûteuses à souhait, juste dorées au four, ont mijoté avec les lentilles vertes et les petits lardons dans un bouillon aromatique.

420 g - 1-2 parts

Porc origine France

7,50€ **3€90**



### 1 Rillettes fines de Bretagne (100% pur porc)

Très peu grasses (seulement 38% de matières grasses), la viande qui les compose a cuit de manière traditionnelle et est ensuite finement hachée pour encore plus de saveurs.

200 g

Porc origine France

6,40€ **3€90**



### 1 Jambonneau en gelée

Belle entrée parfumée et savoureuse. Une des spécialités préférées de mes clients gourmets depuis 46 ans.

180 g

Porc origine France

7,50€ **3€90**



### 1 Babas au Rhum

Ces petites brioches agrémentées de raisins secs et d'écorces d'orange confites, trempées dans un sirop au Rhum de la Martinique sont un vrai régal !

240 g - 3 babas

6,00€ **3€90**



## Les 3 Torchons "Belle Campagne"

**CADEAU**  
pour toute commande\*



\* Dimensions : 42 x 63 cm • Lavables en machine (30°C)

La liste des ingrédients est disponible sur www.leonfargues.fr

COMMANDE RAPIDE : code L1476  
sur www.leonfargues.fr

Newsletter Offre Spéciale Connexion Panier (0)

ou par téléphone : 0 892 680 432 Service 0,40 € / min + prix appel 7j/7 de 8h à 20h

A renvoyer sous enveloppe affranchie avant le 10/02/2023 à :  
Léon Fargues, Clos Philibert, route de Vourles, BP 78, 69564 St-Genis Laval Cedex

**OUI, je profite de mon offre "TOUT à 3,90€" - SANS ENGAGEMENT**

DÉSIGNATION DES ARTICLES	RÉF.	PRIX	Promo	QTÉ	MONTANT
1 x Cassoulet supérieur au porc, boîte 420 g	400756	8,50	3,90€		
1 x Ballotine au foie de canard (20% de foie gras), boîte 130 g	400544	7,50	3,90€		
1 x Choucroute champenoise, boîte 810 g	407070	5,50	3,90€		
1 x Terrine de campagne à l'andouille de Guémené, bocal 180 g	403216	5,90	3,90€		
1 x Rillettes fines de Bretagne, bocal 200 g	419645	6,40	3,90€		
1 x Saucisses de Toulouse aux lentilles, boîte 420 g	407445	7,50	3,90€		
1 x Jambonneau en gelée, bocal 180 g	400069	7,50	3,90€		
1 x Babas au Rhum, boîte 240 g	410260	6,90	3,90€		

**Montant de ma commande**

Je commande, je reçois EN CADEAU les 3 Torchons - ref. 456478 **OFFERT**

**Livraison OFFERTE**

Ma commande atteint 20€, mes frais de port en Colissimo **OFFERTS**

Ma commande est inférieure à 20€, j'ajoute les frais de port **3,95€**

**Satisfait ou remboursé<sup>(1)</sup>**

**MONTANT TOTAL**

<sup>(1)</sup> Selon les cas, en retournant votre article ou son emballage sous 30 jours à réception de votre commande, vous recevrez un remboursement, un échange ou un avoir. Les frais de retour sont à votre charge, sauf en cas de retour d'un produit présentant un défaut à la livraison.

Offre valable dans la limite des stocks disponibles. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez de droits d'accès, rectification et suppression des données vous concernant et de limitation ou d'opposition à leur traitement. Pour exercer vos droits, écrivez-nous en indiquant vos nom, prénom, adresse et n° de client à : rgp@leonfargues.fr ou par courrier. Nous nous réservons le droit de refuser toute commande. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Consultez notre politique sur les données personnelles et nos CGV sur www.leonfargues.fr. Uniquement en cas de problème de livraison ou de qualité, appelez le 04.26.99.43.10. Suggestions de présentation. Certains produits peuvent comporter des dates de péremption courtes. Livraison sous 5 à 8 jours selon les délais postaux après validation de votre commande. En cas de commande expédiée à une adresse non personnelle, aucune réclamation ne sera acceptée pour non-réception ou réception tardive du colis. Léon Fargues - Clos Philibert, route de Vourles, BP 78, 69564 Saint-Genis Laval Cedex - SAS au capital de 821 840€ - R.C.S. Lyon B 077 320 133

Livraison en France Métropolitaine, Monaco et Andorre exclusivement LP1124 - L1476 - P0878

Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pour faciliter votre livraison :

Téléphone portable (impératif pour livraison) \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

En inscrivant votre adresse mail, vous consentez à recevoir les newsletters de Léon Fargues et de ses partenaires.

Date de naissance \_\_\_\_\_

**Je choisis mon mode de règlement**

Chèque bancaire à l'ordre de Léon Fargues  
 Carte bancaire

Date et signature

N° Carte \_\_\_\_\_

Expire fin \_\_\_\_\_ 3 derniers chiffres du N° au dos de votre CB \_\_\_\_\_

\* Si malgré toutes nos précautions le cadeau devenait indisponible, nous vous fournirions un autre cadeau d'une valeur identique.

## VOS RECHERCHES À CARACTÈRE AMICAL

Cette rubrique **gratuite** et réservée **uniquement** à tous les anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie **adhérents** de la FNACA.

**POUR PASSER UNE ANNONCE** : la demande doit porter sur une **recherche précise et individuelle**, à l'exclusion des annonces d'ordre général servant à regrouper des militaires d'un même régiment en vue de la création d'une amicale. **Le formulaire peut être téléchargé sur [www.fnaca.org](http://www.fnaca.org), il peut également être rempli en ligne ou demandé à la rédaction du journal à :**

courriel : [ancien.algerie@orange.fr](mailto:ancien.algerie@orange.fr)

**Merci d'écrire le plus lisiblement possible ainsi que les noms propres en MAJUSCULES.**

**POUR RÉPONDRE À UNE ANNONCE** : la réponse doit être adressée, avec le n° de référence de l'annonce, à la rédaction du journal - 37-39, rue des Gâtines - 75020 Paris, qui transmettra à l'annonceur. Libre à ce dernier de donner suite ou non.

### AVIS DE RECHERCHES

**AR.2212/01** – Claude Lemenager recherche les militaires Richard, Hass, Jean Guillemot, Dominique Mercadal, Marcel Léonardon, André Rogaut, Lieutenant Marlin, Capitaine Brachet, affectés à la 102<sup>e</sup> SIM, hôpital Baudens à Oran, du 1<sup>er</sup> avril 1958 au 14 avril 1960.

**AR.2212/02** – Aline Martin, née Chalinel, recherche le tirailleur de 1<sup>re</sup> classe Michel Dumetz et le sergent Roger Mocq ; témoins de la mort de Albert Chalinel, le 4 juillet 1960.

**AR.2212/03** – Jean-Louis Plais, du 6<sup>e</sup> Spahis, 1<sup>er</sup> escadron, 4<sup>e</sup> peloton, recherche Jean Hamelin, septembre 1957, secteurs de Bir El Ater, Colo, Négrine, Mondovi, BBA.

**AR.2212/04** – Hubert Le Danvic, du 8<sup>e</sup> RI Transmissions, recherche Michel Mercier, période de fin 1961 à fin 1962, secteur de Saïda.

**AR.2212/05** – Claude Robert, recherche Claude Vigier, pilote de chars au 9<sup>e</sup> Hussards, originaire de Périgueux, secteur oranais 1957/1958.

**AR.2212/06** – Paul Halart, recherche M. Moreau, caserne 802 entre Alger et la Sénia, service matériel, entre janvier et août 1962.

**AR.2212/07** – Serge Maré, recherche Cartigny, mécanicien d'hélicoptères, CRALAT, Sidi Bel Abbès.

**AR.2212/08** – André Pouzaud, recherche des camarades ayant séjourné à Ain Boucif de juin 1961 à janvier 1962 au sein du FAFM, pour témoignages.

**AR.2212/09** – Jacques Frontera, recherche camarades affectés à l'atelier 2<sup>e</sup> échelon de la 665<sup>e</sup> Compagnie de Gestion de Parcs, à Rouiba, d'octobre 1958 au 12 mars 1959.

**AR.2212/10** – Micheline Beaucamp recherche Willy Khul, du 72<sup>e</sup> Génie de Dra el

Mizan, commando Partisan 6, de 1960 à 1962.

**AR.2022/11** - Jean Melin, recherche ses camarades de la BA de Boufarik, Jacquet, Garin, Costet, Corlay, Lhomme et autres oubliés, de 1961-1962

**AR.2022/12** - Serge Navarre, dit « Moret », recherche Roche, blessé avec le caporal Petit, Bannes, de Pomerol 33...

**AR.2211/01** - Michel Boxede, rech. Bompoil, Cardin, Braud, Pirirot, Valéra et bien d'autres du 1/28<sup>e</sup> Régiment du Train à Constantine - 1962-1963.

**AR.2211/02** - André Poligne, rech. Pellerin (du Nord) et Saillot (du Morvan) rencontrés au centre de formation artillerie à Miliana entre juin et octobre 1961. Affecté au 47<sup>e</sup> RA à Boghari, nous nous sommes perdus de vue.

**AR.2211/03** - Robert Coudroy, rech. Daniel Martin affecté au 11/1<sup>er</sup> RAMa - 4<sup>e</sup> Batterie - secteur de Hassi el Abiod du 02/09/1959 à 12/1961.

**AR.2211/04** - Claude Cenraud, rech. Antoine Fernandes, Boue, Connac et Brugel affectés au 11/24<sup>e</sup> RIMa - SP 86123 - secteur de Tolga de 02/1959 à 02/1961.

**AR.2211/05** - René Lusy, rech. Stick, affecté au 11<sup>e</sup> RPC - secteur Ouarsenis - 03/1960.

**AR.2211/06** - Claude Payen, rech. personnes ayant connu Jean Payen rentré en 1958 probablement de Kabylie avec une jambe en moins.

**AR.2211/07** - Michel Grimbert, rech. Gilbert Delas, affecté 2<sup>e</sup> RI - 11<sup>e</sup> Cie - secteur d'Aumale en 09/1960.

**AR.2211/08** - Claude Relave, rech. Claude Hudry et ses camarades de régiment (noms inconnus) du 1/22<sup>e</sup> RI - secteur de Loudalouze du 18/07/1956 au 19/03/1958.

**AR.2211/09** - Jacques Derboux, rech. Jean Arnaud, affecté au 79<sup>e</sup> CTC d'Oran - secteur Aïn Témouchent de 04/1956 à 11/1956.

**AR.2211/10** - Georges Obry, rech. le Lt Sarazy, Maurice Poussin, Patigni, Golzère, Jobin, Viot, Boyer, Michel Petiot, Guy Galier (radio) et bien d'autres affectés au 1/22<sup>e</sup> RI - SP 88423 du 07/02/1957 au 08/01/1958 - Gouraya-Loudalouze ainsi que les Harkis, le caïd et sa famille, la Bibine et François.

**AR.2211/11** - Francine Bendenoun/Kalfon, rech. Jean-Claude Marty - secteur de Geryville de 1959 à 1961.

**AR.2211/12** - Michel Prince, rech. Deker (boulangier), le brigadier parti en Suisse et autres camarades (noms oubliés), affectés au 457<sup>e</sup> GAAL, de 07/1961 à 10/1962 - secteur de Stah Guentis, Oran et Lartigue.

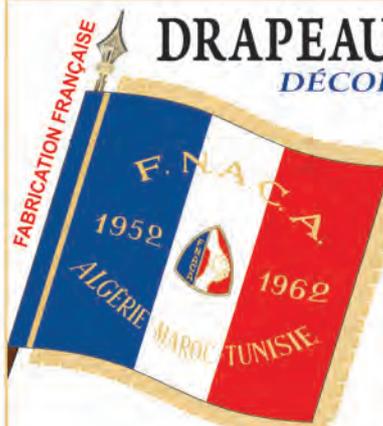
**AR.2211/13** - Bernard Cahon, rech. Paul Tessier (49), Étienne Gorecki (38), Nicolas (42) et autres camarades (noms oubliés), affectés site Pont de Taghrout, Oued Aïssi de 12/1959 à 08/1961.

**DRAPEAUX BRODÉS**  
DÉCORATIONS

**MANUFÊTES**

490, Allée du Millésime  
ZAC "Les Fleurons"  
26600 MERCUROL-VEAUNES

Tél. 04 75 08 24 87  
Fax 04 75 08 52 74  
[manufetes@wanadoo.fr](mailto:manufetes@wanadoo.fr)  
[www.manufetes.com](http://www.manufetes.com)



# L'actualité philatélique

par Pierre MOLINARI

## Émissions philatéliques :

Collector de 4 figurines, vendu 6 € pour fêter les 30 ans de « T'Choupi », carnet de 12 x 1,16 € « Entre ciel et terre », collector de 4 figurines, vendu 6 € « Hiver - Les arbres », à l'occasion du nouvel an chinois, année du lapin, émission de deux blocs 5 x 1,16 € et 5 x 1,80 € « Nouvel an chinois », 1,80 € « Nelson Mandela », carnet de 12 x 1,16 € « Tendres animaux », dans la série des métiers d'art émission d'une figurine à 1,80 € « Éventailiste ».



La Poste a supprimé le 1<sup>er</sup> janvier dernier les timbres Marianne : rouge, gris (écopli), ainsi que 0,01 - 0,05 et 0,10 €. Le timbre « normal » sera désormais vert (écologique ?!) et les lettres seront acheminées à J + 3. Vous pourrez néan-

## Informations philatéliques :

moins toujours utiliser ces figurines. En cas d'urgence vous pourrez utiliser un envoi par ordinateur au prix de 1,49 € sans possibilité de joindre une pièce jointe... Dans cette hypothèse, faites

des économies, envoyez votre message par SMS !

**L'assemblée générale du Club philatélique FNACA, aura lieu le 26 janvier 2023 au siège national de la FNACA.**



## GRAIN DE SEL

### « The Coronation Stone »

La Pierre du couronnement par *Marcelle Reitzer*



Lors de chaque couronnement à Londres, une cérémonie immuable a lieu depuis l'an 1296 : l'Écosse prête à l'Angleterre un bloc de grès de 152 kg, baptisé Pierre de couronnement, aussi connu sous le nom de Pierre du destin, posé sous le trône. « The Coronation Stone » sera à nouveau utilisée pour le couronnement de Charles III qui, à plus de 73 ans, succède à sa mère, la reine Elizabeth II, dont le règne fut le plus long de tous les monarques du XX<sup>e</sup> siècle.

En 1950, la Pierre fut au cœur d'une affaire rocambolesque ! Dans la nuit de Noël, quatre étudiants écossais estimant que les « British » leur avaient volé cette relique, s'introduisirent de nuit dans l'abbaye de Westminster et la dérobèrent. Agissaient-ils par « patriotisme » ou était-ce une blague de gamins ? On ne sait pas. Toujours est-il que dans leur fuite ils firent tomber la Pierre qui se cassa en deux. Sacrilège ! Cette histoire fit scandale, non seulement en Angleterre et dans le Commonwealth, mais dans le monde entier.

Tous les Britanniques n'étaient pas unanimes. A l'époque, je correspondais avec un Anglais, pas totalement royaliste, qui m'écrivit que les voleurs pouvaient bien en faire des pierres à briquet, il s'en f...tait. La Pierre fut restituée à Londres en 1953. Elle fut confiée à l'Écosse et prêtée au prince Andrew en 1996. Charles III affirme qu'il souhaite alléger l'imposant décorum des cérémonies... La Pierre cessera donc peut-être de voyager entre l'Écosse et l'Angleterre après son couronnement, qui sait ?

## Un monte-escalier à votre domicile !

INFORMATION GRATUITE

- ▶ Quel monte-escalier vous faut-il ? (en fonction de votre domicile)
- ▶ Comment obtenir une sécurité totale ?
- ▶ Les systèmes les plus faciles à installer et à utiliser
- ▶ Les meilleurs investissements et les plus fiables



DEMANDEZ CE GUIDE GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

0 805 048 048 Service & appel gratuits

Crédit d'impôt 25%

Poster sans timbrer l'enveloppe à : **Indépendance Royale - Libre Réponse N° 42906 - 87089 Limoges Cedex 9**

© MAETVA - Colmar. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpo@indépendanceroyale.com ou en téléphonant au 0 800 38 58 58. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Indépendance Royale pour la gestion de votre demande. Par notre intermédiaire votre adresse peut être transmise à des tiers. Vous pouvez ainsi recevoir des propositions d'autres entreprises. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, sur laquelle vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.bloctel.gouv.fr ou par courrier adressé à la société Oppositel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes. Photos non contractuelles. RCS LIMOGES 449 539006.

## BON POUR UN GUIDE GRATUIT

OUI, faites-moi parvenir sans engagement de ma part, le Guide des Monte-escaliers Indépendance Royale.

Mlle  Mme  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone 0 ..... 0 ..... 0 ..... 0 ..... 0 .....

Bon à envoyer à : **Indépendance Royale - Libre Réponse N° 42906 - 87089 Limoges Cedex 9**  
N'affranchissez pas ce courrier, nous vous offrons les frais postaux

# PETITE RUBRIQUE

## AVERTISSEMENT

Devant le nombre de plus en plus important de livres qui nous parviennent et dans l'impossibilité de les signaler tous dans des délais raisonnables, le Comité de rédaction a décidé de réserver une priorité, dans cette rubrique, gratuite et épisodique, aux ouvrages dont le contenu est en rapport plus ou moins direct avec la guerre d'Algérie ou les combats du Maroc et de Tunisie, écrits par des adhérents de la FNACA. Notre journal tient à préciser qu'il ne porte aucun jugement de valeur sur lesdits ouvrages, pas plus que la FNACA, qui laisse à chaque acquéreur éventuel toute liberté d'appréciation.



## SI J'AVAIS UN FRANC Par Abdelkrim Saifi

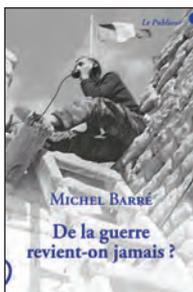


Dès l'aube, Korichi se dirige vers l'usine d'Haumont avec des centaines d'ouvriers. La douleur de l'exil ne se dissipe pas depuis qu'il a quitté l'Algérie en 1948, mais il doit continuer, accumuler les jours de travail pour couvrir les dettes d'une famille de dix enfants, et espérer donner à ces derniers la chance d'une autre vie. Après l'usine, il trouve du réconfort au café, où les communautés de travailleurs immigrés commentent l'actualité et organisent la solidarité. Rayonnante même dans le dénuement et l'adversité, Yamina élève leurs enfants dans un entre-deux complexe : son rêve d'un retour au pays natal se mêle à la détermination de les voir s'intégrer et réussir, et peut-être embrasser l'idéal républicain. À travers une déambulation dans l'histoire française, de la guerre d'Algérie aux soubresauts du XX<sup>e</sup> siècle, « Si j'avais un franc » appelle à réfléchir aux questions d'identité et d'intégration.

**Roman (broché) de 320 pages. Format 14 x 20,5 cm.**  
Éditions Anne Carrière



## DE LA GUERRE REVIENT-ON JAMAIS ? Par Michel Barré



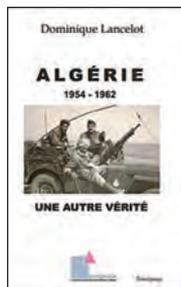
Appelé comme soldat du contingent, alors qu'il est étudiant, militant contre la guerre d'Algérie et pour l'indépendance, Michel a juste vingt ans quand il découvre ce pays. Dès son arrivée, il est ébloui par la lumière et la beauté du Sud où il est affecté. Mais il est révolté par les exactions, la torture, les violences contre les femmes, pratiquées par l'Armée française. Cette guerre « sans nom », en même temps qu'elle l'interroge sur son propre rapport au danger et à la peur, le confirme dans son attachement aux droits de l'homme et aux valeurs de respect et de fraternité. Ces deux années d'Algérie sont à l'origine des combats de toute sa vie. À partir de 2003, il décide de rompre le silence afin de mieux comprendre par l'écrit pourquoi, depuis son retour, il éprouve un tel sentiment d'exil, comment concilier vie passée et vie présente : ces cahiers sont « le journal de bord d'un retour [...] vers une terre commune au présent et au passé, une île, à égale distance de l'une et l'autre rive de la Méditerranée [...] ».

**Livre (broché) de 174 pages dont quelques pages de photographies. Format 14 x 22 cm. Éditeur Le Publieur**

Retrouvez en page 26 le tarif de ces ouvrages et le moyen de vous les procurer.



## ALGÉRIE 1954-1962 UNE AUTRE VÉRITÉ Par Dominique Lancelot



Beaucoup de choses ont été dites ou écrites à propos de la guerre d'Algérie. Dominique Lancelot l'a vécue pendant presque trois années et nous fait découvrir ce pays d'alors, sa population pauvre, laborieuse, courageuse, où Européens et Arabes subirent huit ans d'une guerre brutale et cruelle. C'est le récit d'un soldat qui nous fait partager son quotidien d'alors dans les djebels où se succédaient embuscades et attaques meurtrières. Mais il nous parle également de l'œuvre pacifique des SAS (Section Administrative Spéciale) dont la mission était d'aider le fellah à développer l'agriculture, de mettre en place des infrastructures, d'ouvrir des dispensaires et d'apporter un mieux-être à la population du bled. Il est indéniable que les sédiments successifs laissés sur place par la colonisation restent un bienfait pour ce pays et ce peuple, au XXI<sup>e</sup> siècle.

**Livre (broché) de 404 pages dont une trentaine de pages avec de nombreuses photographies.**  
Format 14,8 x 21 cm. Éditeur Écriturales



## LE TRINGLOT Par Dominique Poutot



« Tue-le ». Le mot a cinglé comme un coup de fouet. Le regard dur du gradé me paralyse. [...] L'énormité de la situation me sidère et me pétrifie. Devant mon inaction, l'adjudant, qui s'impatiente, répète : « Montre-nous ce que tu as dans le ventre. Tue-le. Il sort son pistolet automatique MAC 50. C'est lui ou toi ». En 1960, Maurice, jeune tringlot — un militaire appelé de l'arme du train — est envoyé en Algérie pour participer aux « opérations de maintien de l'ordre ». L'insouciance de sa jeunesse implose face aux événements tragiques qui se succèdent avec, en point d'orgue, ce meurtre qui l'anéantira définitivement... Dominique Poutot nous embarque dans un premier roman passionnant, qui ne laissera pas le lecteur totalement indemne.

**Roman (broché) de 265 pages. Format 15 x 21 cm.**  
Les éditions Baudelaire



## L'ODYSSÉE DU SOLDAT CAPTIF Par Michel Sottet



Isaac, jeune Lyonnais qui vient d'avoir son bac, se sent incapable d'inventer son avenir et décide de faire son service militaire. C'est la guerre d'Algérie. Ces événements n'évoquent pas grand-chose chez lui. Il découvre dès son arrivée la violence que peut générer un conflit armé. Au cours d'une embuscade qui tourne mal, il se retrouve prisonnier d'une faction du FLN. Le récit inventé de sa captivité va permettre à l'auteur d'évoquer un conflit auquel il a participé de septembre 1959 à février 1962.

**Roman (broché) de 156 pages. Format 14,8 x 21 cm.**  
Jean-Pierre Huguët Éditeur. [www.editionhuguët.com](http://www.editionhuguët.com)



# Essayez librement une authentique **GELÉE ROYALE BIO** de très haute qualité

**Coralie** sélectionne pour vous les meilleures Gelées Royales, issues de l'agriculture biologique, certifiées par ECOCERT® FRANCE.

## Programme d'attaque

**ÉCONOMIE : 10,00 €**



29,80 €\* **19,80 €**  
pour 2 pots de 10 g

## Programme d'entretien

**ÉCONOMIE : 30,00 €**



59,40 €\* **29,40 €**  
pour 4 pots de 10 g

## Programme longue durée

**ÉCONOMIE : 50,00 €**



89,40 €\* **39,40 €**  
pour 6 pots de 10 g

La dosette est fournie. À prendre pur ou mélangé à du jus de fruits ou à de l'eau.

## Retrouvez Forme et Tonus grâce aux principes très actifs de la Gelée Royale :



- ▶ La Vitamine B1 contribue à un fonctionnement normal du **cœur**.
- ▶ La Vitamine B2 contribue à une **vision normale**.
- ▶ La Vitamine B3 contribue à la réduction de la **fatigue**.
- ▶ La Vitamine B5 contribue à des **performances cérébrales normales**.
- ▶ La Vitamine B9 contribue à un fonctionnement normal du **système immunitaire**.

**+ VOTRE CADEAU**  
Ce pot de 30 gélules  
à la Gelée Royale

5 gélules = 1 g de Gelée Royale pure



**GRATUIT**

**+ FRAIS DE PORT OFFERTS**

## Spécialiste de la Gelée Royale de très haute qualité

Le Rucher Notre-Dame de Grâces, fondé en 1939 par le père Paul Henry à Montfort-sur-Argens, est situé dans une nature provençale parfaitement préservée. Depuis l'origine, nous expédions aux particuliers des produits de la ruche de très haute qualité, toujours sélectionnés rigoureusement et importés des régions du monde où la nature est restée maître chez elle.

## Garantie Totale de Satisfaction

Nos produits de la ruche sont sélectionnés, approvisionnés et contrôlés avec une rigueur et un soin extrêmes. Certains de leur très haute qualité, nous vous garantissons un remboursement immédiat et intégral pour tout renvoi par la Poste. Cette garantie est valable 20 jours après réception de votre colis. Toute Gelée Royale retournée est détruite par nos soins et n'est jamais réexpédiée.

*Coralie*

**Rucher Notre-Dame de Grâces**  
83570 Montfort-sur-Argens (Var)  
Téléphone : 04 94 59 59 14

Votre colis sera livré dans un délai maximum de 72 heures après réception de votre commande. En application de la Garantie totale de satisfaction, vous disposez d'un délai de 20 jours à compter de la réception de votre colis pour exercer votre droit de rétractation, sans motif ni pénalités. Le Rucher Notre-Dame de Grâces vous rembourse les sommes correspondantes au prix des produits retournés ainsi que les frais de livraison. Le remboursement sera effectué via le moyen de paiement utilisé lors de la commande. Les frais de retour des produits restent à votre charge. Vous pouvez nous notifier votre décision de rétractation par téléphone, courrier ou via notre site internet. Un modèle de formulaire de rétractation est disponible sur notre site internet.

## BON D'ESSAI LIBRE DE GELÉE ROYALE BIO

À retourner dans une enveloppe à affranchir avec votre règlement à :  
Rucher Notre-Dame de Grâces - 14 rue Ferraille - 83570 Montfort-sur-Argens  
ou par téléphone au **04 94 59 59 14**

Commandez aussi en ligne sur : [www.decouverte-rucher.com](http://www.decouverte-rucher.com)

**OUI**, expédiez-moi immédiatement :

- 2 pots de 10 g (20 jours) : 19,80 €**  
de Gelée Royale BIO au lieu de 29,80 €\*
- 4 pots de 10 g (40 jours) : 29,40 €**  
de Gelée Royale BIO au lieu de 59,40 €\*
- 6 pots de 10 g (60 jours) : 39,40 €**  
de Gelée Royale BIO au lieu de 89,40 €\*

- ▶ Je reçois mon pot de 30 gélules de Gelée Royale lyophilisée ..... **GRATUIT**
- ▶ Frais de port et d'emballage : 5,95 € ..... **OFFERTS**
- ▶ Catalogue 2023 ..... **OFFERT**

▶ **J'indique mes coordonnées :**

Madame  Monsieur  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
CP [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....  
Téléphone (facultatif) : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Email (facultatif) : .....

▶ **Veillez trouver ci-joint mon règlement par :**

CB - N° [ ]  
Expire fin : [ ]  
(Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte)  
 Chèque bancaire à l'ordre de Rucher Notre-Dame de Grâces



**Rappel** : le Comité de Rédaction rappelle que les opinions émises dans le présent courrier n'engagent que ceux qui les expriment, et non la FNACA. En outre, il se réserve la possibilité de publier tout ou partie des lettres reçues, selon la place disponible. Les lettres qui sont publiées doivent évoquer un problème d'intérêt général en rapport avec les buts et actions de notre Fédération. Il n'est pas systématiquement répondu aux auteurs de lettres non publiées et les textes ne sont pas restitués.

## Crimes contre l'Humanité...

Ces mots, pas besoin de dictionnaire pour les comprendre. Le mot « criminel » à lui seul est sans ambiguïté... Les anciens d'AFN seraient-ils considérés comme tel ? Au fait, qui a décidé de nous envoyer là-bas, à part les responsables politiques de l'époque ? Chacun aura compris qu'en aucun cas, ces mots terribles à entendre, ne peuvent concerner les 2 millions d'appelés qui ont été envoyés en AFN, très majoritairement en Algérie, pour au début « maintenir l'ordre » mais qui, de fait, deviendra « guerre d'Algérie ». Nous sommes nombreux à nous demander pourquoi on refusait à l'Algérie, ce que la France avait accordé au Maroc et à la Tunisie en 1956, à savoir, une indépendance sous concordat, sans pour autant faire tuer plusieurs dizaines de milliers d'appelés et de militaires de carrière. Comme dans les précédents conflits mondiaux, nos grands-pères, nos pères, eux aussi prirent les armes, car ils se faisaient un devoir de défendre la Patrie qui était agressée sur son territoire. Dans ce cas, les agresseurs et leurs alliés pouvaient être qualifiés de « criminels ». Ces mots blessants qui, de quelque manière qu'ils soient prononcés, sont humiliants envers ceux à qui on a imposé de participer à ce conflit franco-français. Mais comme ce n'était pas suffisant, le mot « repentance » sonne comme un aveu d'échec de n'avoir pas su régler le problème pacifiquement... Question : ça a changé quoi concernant nos rapports avec l'Algérie ? Éventuellement compliquer nos rapports avec les immigrés algériens qui ont dû quitter leur pays. Les appelés ne sont en rien responsables de cet échec politique. Environ 30 000 familles auront perdu un fils, un père, un frère, pour aujourd'hui entendre certains hommes politiques, mais aussi commentateurs de télévision,

dissserter à charge sur ce sujet, alors qu'ils n'ont jamais été confrontés directement à ce genre de conflit, voire tenu un fusil de leur vie, sauf pour aller à la chasse... Par contre, les journalistes « grands reporters de guerre » qui ont couvert les événements d'Algérie, eux seuls devraient être habilités à témoigner, à ceux-là, je dis « respect ». L'idée de ce courrier m'est venue suite aux questions que m'a posées mon petit-fils (...) qui ne voyait pas son papi de 84 ans, comme un criminel et a voulu en savoir plus sur mes vingt mois passés en Algérie. (...) Ce que mon petit-fils voulait savoir, c'est pourquoi j'avais, par ma présence, participé à un « crime » contre l'Humanité, en participant contre mon gré, à la guerre en Algérie (...) Oui ! La France peut se repentir d'avoir mis autant d'années à donner son indépendance à l'Algérie, mais c'était aux politiques de l'époque de le faire. On peut d'ailleurs se demander si le général de Gaulle n'était pas revenu au pouvoir, combien de morts seraient venus s'ajouter aux 30 000 morts et centaines de milliers de blessés déjà recensés ? (...) La très grande partie d'entre nous a assumé loyalement les ordres qu'elle recevait de sa hiérarchie. Si des exactions ont été commises des deux côtés, comme hélas ! dans tous les conflits, on ne peut que le regretter, mais à ma connaissance, ceux qui parlent de « guerre propre » sont de grands rêveurs et n'ont sans doute jamais été concernés.

Alain Génissel  
61000 Alençon

## Dans un régiment de goumiers

Natif d'un petit village de 280 habitants, fils de parents viticulteurs, j'ai vécu avec eux le bonheur, la joie de vivre. Le 8 mars 1956, appel sous les drapeaux à mes 20 ans. Affectation : le 45<sup>e</sup> Régiment de Transmission à Maison Carrée en Algérie, pour apprendre le métier de radio-

graphie et du maintien de l'ordre. Le 7 septembre 1956, nouvelle affectation : le 44<sup>e</sup> Régiment de Transmission à Gabès, en Tunisie. Voyage Alger-Tunis en wagon. Le 31 octobre 1956, détaché radiographie dans un régiment de goumiers à Douz, dans le Sud tunisien, sur la piste de Kébili, à Douz, embuscade par des rebelles armés de fusils et de fusils-mitrailleurs. Le chef d'escorte et moi-même contre-attaquons (les militaires présents ne nous ont pas suivis), notre fusil-mitrailleur s'enraye avec le sable, retour sur notre première position. Voyant le nombre de rebelles attaquer, les quelques goumiers qui étaient avec nous ont déjà pris la poudre d'escampette. Impossible de résister à 2. Le chef d'escorte tué, moi blessé par balle au niveau de l'épaule gauche. En zigzaguant, je réussis à prendre la fuite, les balles soulèvent le sable tout autour de moi. Une poursuite s'engagea dans le désert. Au lever du soleil, très fatigué, déshydraté, seul, complètement perdu. Rien pour se cacher, une vue très lointaine, je m'enterre dans le sable, seul le fusil était apparent, il me restait une cinquantaine de cartouches. Ainsi, je pouvais me défendre de mes poursuivants. Vers 11 h 30, un bruit de moteur, mes amis venaient me sauver.

Jean-Pierre Moulis  
11300 Digne-d'Amont

## Un petit pain chaud...

Région de Mostaganem, avril 1961. Arrivé très tôt en cette matinée de printemps, mon AML Ferret MK2 était stationné à quelques mètres d'un four à pain. J'ai donc vu la fatma, le visage non dissimulé, allumer son four, disposer avec soin les braises, enfourner les pâtons ronds et plats et fermer les orifices du four avec un mortier de terre battue. La cuisson terminée, la « boulangère » est venue accompagnée de son jeune fils, probablement récemment éveillé, récupérer les petits pains encore chauds, les disposant sur un plateau de cuivre jaune abondamment ciselé. Je l'observais, furtivement, depuis plusieurs heures, découvrant le rituel précis de cette boulangère du bled.

Toujours accompagnée de son jeune fils, elle est venue vers moi en soulevant son plateau en direction de ma tourelle et m'a offert un petit pain encore chaud. Sautant à terre en la remerciant, j'ai sorti de mes coffres deux boîtes de sardines et une boîte de corned-beef que j'ai offert au gamin, radieux, serrant fort contre lui ces cadeaux. Tout le monde était ravi, se remerciait et se saluait aimablement. Le petit pain craquant, partagé avec mon pilote, peu salé, mais pourtant excellent, prenait pour moi un doux parfum humaniste, si loin du fatras haineux quotidien.

Michel Bouchaud  
45000 Orléans

## Au rassemblement

En ce temps-là, l'Armée avait de l'humour... Au rassemblement. « Caporal ! Vous ne vous êtes pas rasés ce matin ». « Mon capitaine ! Nous partons en opérations, je me raserai à mon retour ». « Caporal ! Sachez qu'un « mort » est plus beau à voir quand il est rasé ». Sans commentaire !

Jean-Claude Labarthe  
64170 Artix

## Oui au 19 mars

Mon grand-père a fait la guerre de 1870. Mon père a fait celle de 14/18 dans les tranchées à Verdun, blessé le 10 novembre 1916 dans la Somme. Il est né le 8 mars 1896, il est parti à 18 ans et demi ; en 39/45, il a été réquisitionné par les Allemands pour le service obligatoire. Avec mes sœurs et mon frère, nous avons souffert de manque de nourriture, car maman ne travaillait pas, elle faisait quelques ménages par-ci, par-là. Moi, né le 31 août 1936, après avoir fait mes classes à Bourg-en-Bresse et un stage d'un mois à Montauban comme plieur de parachute où j'ai obtenu mon CAP, j'ai été envoyé en Tunisie. Après 6 mois avec la compagnie, nous avons été mutés à Ain Beïda, pas loin de Constantine. Après 29 mois et demi d'Armée, j'ai contracté une jaunisse. De Souk-Ahras, j'ai été rapatrié sanitaire à l'hôpital de Lyon où je suis resté 10 jours, puis enfin la libération en passant par Sainte-Marthe. Mais voilà, il fallait que je reparte à Constantine récupérer mon paquetage. Il n'en était pas question pour moi ! Comme mon père après la

guerre est rentré comme chauffeur d'un capitaine, celui-ci a fait le nécessaire pour me faire rester en France. Un peu de piston ne fait pas de mal... Mon paquetage est revenu à la Gendarmerie de Grimaud dans le Var. Habitant un petit village, Cogolin dans le Var, après le Débarquement en Provence, nous avons la visite du général de Lattre de Tassigny où il avait fait son QG. Mon père revient juste après le Débarquement et le parachutage dans la plaine du Muy. Il arriva à Cogolin avec une camionnette chargée de pain blanc que les Allemands avaient laissé sur place. Quelle joie pour les Cogolinois, car le pain a été distribué sur la place de la mairie. Il ne faut pas changer la date du 19 mars, car ce serait une honte pour tous ceux qui ont laissé leur vie en Tunisie, Maroc, Algérie. Je crois que la famille a assez donné et je souhaite que mes enfants et petits-enfants ne connaissent jamais la guerre. Oui au 19 mars, vive la FNACA, vive la France et la paix dans le monde.

Maurice Barbaroux  
83340 Le Luc-en-France

### La disparition d'anciens d'Algérie

Chaque jour à la rubrique nécrologique, nous constatons la disparition d'anciens d'Algérie. Prenons garde ! Nous ne comptons plus pour grand-chose, on est en train de nous oublier, d'oublier notre sacrifice. Nos dirigeants flattent nos adversaires de 1954 à 1962.

Nous sommes désignés comme étant les responsables de tous les maux qui se sont produits en Algérie. On oublie la Toussaint Rouge ! On ne parle que des exactions commises par notre Armée, des massacres algériens, on oublie d'en parler. Faut-il rappeler Palestro et Melouza entre autres, sans oublier les nombreuses disparitions de copains dans les gouffres et les ravins ! Nous ne pouvons pas continuer à subir ce désintéressement envers tous les jeunes que nous étions et dont presque 30 000 ont trouvé la mort. Ils auraient tant aimé vivre ! Le traumatisme algérien nous hante encore. Soyons prudents, le temps passe. Dans deux décennies, cette épopée sera oubliée, seuls quelques monuments commémoreront, souvent sans un regard, cet instant d'une autre génération.

Camille Gaudin  
87170 Isle

### 21 septembre 1956 à Palestro

Témoignage de Stanislas Pilak : « Je faisais partie comme Gaston Carte du 6<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie et j'ai participé moi aussi ce jour-là à l'encercllement du piton rocheux et embroussaillé destiné à anéantir une troupe de 200 fellaghas bien armés qui nous avait été signalée. Moi, Stanislas Pilak, 1<sup>re</sup> classe, chef de pièce de fusils-mitrailleurs, je remplace le tireur envoyé la veille de cette opération à l'hôpital, victime d'une piqûre de scorpion. Je prends donc en main le fusil-

mitrailleur à sa place. Nous sommes transportés de très bonne heure par camion GMC au pied de la montagne en empruntant le lit de l'oued Isser complètement à sec. Au petit jour, nous commençons à crapahuter pour encercler le piton. C'est extrêmement pénible et dangereux, car les fellaghas nous tirent déjà dessus et nous progressons sous le sifflement des balles. Nous sommes constamment sur le qui-vive et j'aperçois dans la pénombre à travers les broussailles des formes indistinctes. Sans même prendre le temps de me coucher à plat ventre, je vide un chargeur pensant que c'étaient des silhouettes ennemies. Ô ironie du sort, c'étaient des chèvres ! L'ascension de ce piton très pentu continue sous une pluie de tirs. À un moment donné, je suis contraint de m'abriter derrière un chêne-liège en plaçant ma musette et mon barda devant ma tête. Une balle vient juste frapper l'arbre éclatant son écorce. J'en suis quitte pour la peur ! Puis l'ordre du cessez-le-feu résonne de groupe en groupe dans la montagne. Nos tirs étaient soi-disant dirigés vers des soldats français... C'étaient des fellaghas habillés en militaires français : terrible confusion, ils portaient à l'épaule un brassard de la même couleur que le nôtre. Je revois toujours ce groupe de fellaghas passant complètement à découvert dans cette clairière d'au moins cent mètres de long, avec devant leur groupe, deux hommes en civil vêtus d'un cos-

tume noir et d'une chemise blanche. En voyant cela, je rejoins mon lieutenant et je lui dis : « Mais mon lieutenant, il n'y a aucun civil parmi nous ! ». C'est à la faveur du cessez-le-feu que ce groupe de faux militaires français en a profité pour traverser la clairière et qu'il est tombé nez à nez avec la section où se trouvait Gaston Carte. Comme nous, cette section avait obéi au cessez-le-feu et n'était plus en position de défense. Qui a donné cet ordre fatal ? Mystère, mais c'est ce qui a permis le carnage des nôtres ».

Michel Jouandin  
23230 Gouzon

### La guerre d'Algérie 64 ans après

Pour la (toute) petite histoire, aujourd'hui est le jour de mon départ de Marseille vers Alger. Ce fut une traversée de la « belle bleue » dantesque. Nous, les appelés du contingent (58 2/B), étions à fond de cale et une tempête, terrible pour nous les terriens, s'est produite. Nous avons débarqué le 10, complètement KO et couverts de vomissures ! C'est arrivé il y a 64 ans, et mes souvenirs sont intacts. Ensuite, le « mot de passe » a été « Inch Allah ». J'en suis revenu 26 mois et 10 jours (les plus longs) plus tard, vivant mais complètement HS. J'ai tout fait pour oublier ces « vacances » que l'État nous a offert, mais c'est impossible. Aujourd'hui, 8 novembre 2022, 64 ans après, c'est « remember » !

Pierre Naudet  
72330 Cerans-Foulletourte

#### AMIS ADHÉRENTS :

#### SI VOUS AVEZ CHANGÉ DE DOMICILE... NE PERDEZ PAS LE FIL !

Recevez les coordonnées du comité FNACA le plus proche de votre nouvelle résidence, en retournant ce bon dûment complété :

M. (Nom, Prénom) :

Ancienne adresse :

Code Postal : ..... Ville :

Nouvelle adresse, à compter du :

Rue :

Code Postal : ..... Ville :

Pour les abonnés domiciliés à l'étranger, il est possible d'envoyer le journal PAR AVION pour un supplément de 10 € par an.

#### VOTRE CARTE 2023 EST DANS VOTRE COMITÉ SI VOUS ÊTES ISOLÉ, UTILISEZ CE BULLETIN

d'abonnement à retourner à :

FNACA Abonnement - 37/39, rue des Gâtines - 75020 PARIS

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Marié  Célibataire  Veuve d'AC  Né(e) le :

Blessé ou malade  Pensionné : taux  Titre de reconnaissance  Carte du Combattant

Ancien adhérent (indiquez le N° de votre carte : ..... ) Comité de : .....

Désire aider la FNACA  Nouvel adhérent :

#### JE RÈGLE PAR CHÈQUE CI-JOINT :

20,00 € (Montant de l'abonnement annuel)

N.B. : tous les règlements sont libellés à l'ordre de la FNACA.

Nouvel adhérent parrainé par : .....



● Veuf, 80 ans, **cherche compagne**. Disponible pour vivre à 2. Age en rapport. Maisons, restaurants. Ces départements : 63 ou 43. Tél. 06.70.43.36.76. LEMPDES 63.

● **Cherche danseur**. Sérieux. De 75 à 90 ans. Thé dansant. Départ. 39. T. 03.84.81.13.43.

● Dame 78 ans, veuve, **aimerait rencontrer homme veuf pour partager une amitié sincère** pour cinéma, théâtre, balade, étang, jeu belote, tarot, musée. Région 18, 36, 58. Tél. 06.68.46.96.31.

● Homme veuf, 83 ans, **cherche dame** 76 à 83 ans. Centre Yonne. Tél. 03.80.84.34.08.

● Homme, 83 ans, **cherche compagne** 75/80 ans. Sincère. Pour rompre solitude. Départ. 66, 11. Tél. 06.14.33.81.40. Laisser message.

### AVERTISSEMENT :

Ces pages de petites annonces sont à l'usage de nos amis adhérents qui souhaitent offrir des locations de vacances, auxquelles les lecteurs sont libres de souscrire ou non. La rédaction du journal fait confiance « a priori » aux annonceurs pour leurs propositions et ne peut en aucun cas en vérifier la qualité.

Nous rappelons cependant que les propriétaires de locations de vacances sont tenus par la Loi de fournir aux candidats un descriptif rigoureux et honnête, tant sur le plan de l'état des lieux que de la situation réelle par rapport aux sites attractifs annoncés.

Bien que cette rubrique n'engage pas le journal, nous nous réservons le droit d'écarter toute annonce qui aurait donné lieu à un litige.

QUAND  
VOUS REFERMEZ  
UN **MAGAZINE**  
UNE NOUVELLE VIE  
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,  
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE.  
DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. [CONSIGNESDETRI.FR](http://CONSIGNESDETRI.FR)

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Si vous voulez avoir la chance  
de gagner des voitures,  
des téléviseurs, des téléphones portables,  
des ordinateurs portables,  
des caves à vin, des aspirateurs,  
des friteuses...



**N'OUBLIEZ PAS DE NOUS RETOURNER  
LES TALONS OU SOUCHES (partie gauche)  
ET DE CONSERVER LES BILLETS  
(partie droite) DE SOUSCRIPTION  
avant le 15 mars 2023  
pour le tirage final**

**Remplacez votre ancienne baignoire (ou votre douche) au millimètre près !**

- Barre de maintien
- Siège rabattable
- Sol antidérapant

**VU À LA TÉLÉ : 2.3**

**Indépendance Royale**

**Choisissez IdealDouché® :  
LA douche sur mesure  
à la pointe de l'innovation !**

**NOUVEAU**

- ✓ Une conception 100% modulable
- ✓ La pose en moins d'une journée
- ✓ Une sécurité d'utilisation totale

**Demandez vite votre étude de prix "sur mesure" !**

**0 800 58 58 58** Service & appel gratuits

---

Poster sans timbrer l'enveloppe à : **INDÉPENDANCE ROYALE Libre Réponse N° 42906 - 87089 Limoges Cedex 9 - France**

**Demande de Devis Gratuit**

à renvoyer à : **Indépendance Royale - Libre Réponse N° 42906 - 87 089 Limoges Cedex 9**

**OUI**, je souhaite en savoir plus sur la douche de plain-pied IdealDouché® et bénéficier d'un devis gratuit sans engagement de ma part.

Madame  Monsieur

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal [ ] [ ] [ ] [ ] Ville.....

Téléphone [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] E-mail.....

**N'affranchissez pas ce courrier, nous vous offrons les frais postaux**

## Nos bonnes adresses

Nos lecteurs trouveront ici l'adresse et les conditions d'acquisition des propositions diverses contenues dans ce numéro :

### → LECTURE - LOISIRS (page 20)

- **Si j'avais un franc.** Roman (par Abdelkrim Saifi). Prix : 20 €. Disponible à la commande en librairie.
- **De la guerre revient-on jamais ?** (par Michel Barré). Prix : 20 €. Disponible à la commande en librairie.
- **Algérie 1954-1962 : une autre vérité** (par Dominique Lancelot). Prix : 22 € (+ 3 € frais de port). Dédicace à la demande. Disponible à la commande chez l'auteur : Dominique Lancelot, 40, rue de Zikisso, 53400 Craon.
- **Le Tringlot** (par Dominique Poutot). Prix : 19,50 €. Disponible à la commande en librairie et sur les grands sites internet de librairie.
- **L'odyssée du soldat captif** (par Michel Sottet). Prix : 18 € (+ 2 € de frais de port). À commander chez l'éditeur : Jean-Pierre Huguët Éditeur, 4, chemin du Pré Battoir, 42220 Saint-Julien-Molin-Molette.

### • Lieux et liens du souvenir 1952-1962 (par la FNACA-GAJE)



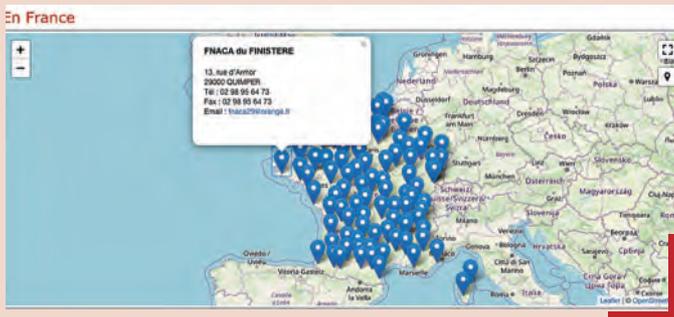
**Offre spéciale  
60<sup>e</sup> anniversaire  
du Cessez-le-feu  
Prix : 50 €  
(port compris)  
au lieu de 68 €**

À commander directement à L'Ancien d'Algérie. Envoyez votre commande accompagnée de son règlement à L'Ancien d'Algérie, Administration, 37-39, rue des Gâtines, 75020 Paris.

## LA FNACA CHEZ VOUS

Page spéciale sur le nouveau site de la FNACA : [www.fnaca.org](http://www.fnaca.org)

La rubrique « **Autour de chez vous** », du site Internet de la FNACA permet, par un simple clic sur le numéro du département, de connaître les coordonnées du Comité local de la Fédération le plus proche de votre domicile.



### • L'AFRIQUE DU NORD

**Recueil de chroniques consacrées à son Histoire**

Par **Jack Roussel** : prix 15 € (port offert) à L'Ancien d'Algérie, Administration, 37/39, rue des Gâtines, 75020 Paris (Chèque à l'ordre de L'Ancien d'Algérie).

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
 Commande \_\_\_\_\_ exemplaires x 15 € Chèque joint \_\_\_\_\_ €

### Bon de Commande ouvrages du GAJE

Nom.....  
 Prénom.....  
 Adresse.....  
 Code postal.....  
 Ville.....

- Collection d'insignes 1952 - 1962 :** 24 €
- Mémoriaux départementaux :** 24 €
- Prix spécial pour les 2 ouvrages :** 40 €

Chèques à l'ordre de FNACA - GAJE, à envoyer à FNACA - GAJE : 37/39, rue des Gâtines, 75020 Paris

**Un Ancien d'Algérie (Maroc-Tunisie)  
se reconnaît à son insigne  
de la FNACA**

Commandez-le à votre responsable local



## LE SITE INTERNET DE LA FNACA Une visite régulière s'impose...



Bien qu'un grand nombre de nos adhérents ne soient pas de fervents adeptes d'Internet, il faut rappeler que la FNACA dispose de cet outil de communication moderne, mis à jour le plus régulièrement possible. Et d'autant que, finalement, nos lecteurs sont maintenant de plus en plus nombreux à se convertir au courrier électronique.

Le site Internet « [www.fnaca.org](http://www.fnaca.org) », présente toutes les activités de la Fédération, en plusieurs chapitres distincts, selon une barre latérale de menu qui permet de trouver rapidement ce que l'on cherche.

**La nouvelle version du site est consultable  
via les smartphones.**



Jean-Marie Durant : Ouargla - Armée de l'Air (07/1960)



Francis Higuinen : Mostaganem - 2<sup>e</sup> RTA (1957)



André Cony : Tizi-Ouzou - 27<sup>e</sup> DIA (1959)



Jean-Claude Billeau : Algérie - Équipe transmissions (1960)



René Guillard : Reggane - 13<sup>e</sup> CSM (1961-1962)



Robert Hérail : Sidi Medjahed - 8<sup>e</sup> RIMa (01/1962)



Roger Drogon : Khenchéla - 71<sup>e</sup> BT (1958)



Roland Noyrigat-Gleye : Colomb-Béchar - 1/3<sup>e</sup> RA (1958-1959)

# Viniphile

Votre Cœnologue à domicile

## OFFRE DÉCOUVERTE

À saisir avant le 6 février 2023

À partir de  
**2€99**  
la bouteille

Votre Excellent  
**BORDEAUX AOC**  
et HVE3, sélectionné par  
notre Comité de dégustation.

### CHÂTEAU HAUT BOULAC 2020

- Jolie robe grenat soutenu, aux reflets chatoyants.
- Une expression aromatique complexe qui exhale les arômes de fruits rouges bien mûrs. Une vraie gourmandise.
- L'attaque en bouche est souple. Une finale agréable avec une bonne persistance aromatique.
- Chili con carne, filet de bœuf au poivre, tournedos à la bordelaise, plateau de charcuterie, pâté de campagne, plateau de fromages.

Dégustation : 12 à 13°  
Degré : 13%  
A boire dès à présent ou d'ici 5 ans



**2€99** l'unité  
pour 24 bouteilles achetées



OU **3€99** l'unité  
pour 12 bouteilles achetées



**+ LIVRAISON à nos FRAIS**  
pour toute commande ! Économisez ~~12€80~~



Profitez de votre offre sur [www.viniphile.fr](http://www.viniphile.fr)  
(paiement sécurisé)

Votre code avantage : **W2163**

COMMANDES PAR TÉLÉPHONE 7j/7 de 8h à 20h

**0 892 680 432** Service 0,40 € / min  
+ prix appel

\*Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous serez susceptible de recevoir des offres d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire. - Sauf erreurs typographiques. Viniphile LF SAS au capital de 821 840 € RCS Lyon 077 320 133 - APE 526 A - Si malgré toutes nos précautions, le vin devenait indisponible, nous le remplacerions par un autre vin d'une valeur similaire. Photos non contractuelles. Offre valable 1 seule fois et limitée à 24 bouteilles de ce vin par foyer. Pour toute commande de 24 à 48 bouteilles, merci de rajouter 12€80 de frais de livraison. \*Pour la Corse, merci de rajouter systématiquement 20€ forfaitaires supplémentaires pour les frais de port même si les 12,80€ sont offerts. Pour toute autre demande, nous contacter. Ce vin est vendu par 6 bouteilles au prix de 53€40 + 12€80 de frais de livraison. Tous nos cartons d'emballage de nos colis sont recyclables et donc à mettre dans votre poubelle « papiers et cartons ». En cas de colis refusé sans justification (pas de défaut ou de casse, livraison conforme à la commande) ou de colis non réclamé, les frais de retour sont à votre charge. Si vous souhaitez exercer votre droit d'opposition au démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire sur [biocel.gouv.fr](http://biocel.gouv.fr). En cas de commande expédiée à une adresse non personnelle (boîte postale, camping, hôtel, code « armée »...), aucune réclamation ne sera acceptée pour non-réception ou réception tardive du colis. Code Offre WP1519

### Viniphile

Bon de commande : à retourner avec votre règlement à Viniphile - BP 60120 - 27120 PACY SUR EURE  
OUI, je profite de mon Offre Découverte, Château HAUT BOULAC 2020, et je commande avant le 06/02/2023 :

W2163 - P0877

**24 bouteilles à 2€99** l'unité - réf.181451  
au lieu de ~~8€90~~ soit 24 bouteilles à ~~213€80~~ **71€76**

**+ LIVRAISON à nos FRAIS**

OU

**12 bouteilles à 3€99** l'unité - réf.181449  
au lieu de ~~8€90~~ soit 12 bouteilles à ~~106€80~~ **47€88**

**+ LIVRAISON à nos FRAIS**

Éthylotest en vente sur notre site Internet, rendez-vous sur [www.viniphile.fr](http://www.viniphile.fr)

OFFRE LIMITÉE A 24 BOUTEILLES PAR FOYER

**IMPORTANT** : Livraison par Colissimo pour la France métropolitaine et Monaco exclusivement. Pour la Corse, frais de port majorés de 20€\*.

N° Tél obligatoire pour la livraison : \_\_\_\_\_

Mme  M.

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Informez-moi de vos offres internet : \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Code porte \_\_\_\_\_

**Je règle aujourd'hui par :**

Chèque bancaire à l'ordre de Viniphile-Amis Gourmets

Carte bancaire

N° Carte \_\_\_\_\_

Expire fin \_\_\_\_\_ Cryptogramme \_\_\_\_\_

Date et signature \_\_\_\_\_

**Offre réservée aux personnes majeures - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.**